

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2094

16 juillet 2016

SOMMAIRE

ANS Europe (Lux) S.à r.l.	100511	Elderflower Infrastructure III S.à r.l.	100473
Croc'Time S.A.	100466	Elderflower Infrastructure IV S.à r.l.	100473
CS MAX S.à r.l.	100466	Elderflower Infrastructure IX S.à r.l.	100473
Dads	100470	Elderflower Infrastructure VII S.à r.l.	100473
De Bongert s.à r.l.	100467	Elderflower Infrastructure VI S.à r.l.	100473
Deckenbrunnen Bureau d'Assurances S.à.r.l.	100467	Elderflower Infrastructure V S.à r.l.	100473
Design Plus	100470	Enbridge Finance Luxembourg SA	100498
DFS S.à r.l.	100468	Enviropallets Europe S.à r.l.	100470
DFS S.à r.l.	100469	Eskatos	100472
DFS S.à r.l.	100468	Feihoff s.à r.l.	100471
Digimax S.A.	100468	Financière Caravelle S.A.	100471
Domaine de la Couronne de Chêne S.A.	100469	Fisher Luxembourg Danish Holdings S.à r.l.	100472
Dorham SARL,SPF	100467	German Property 62 Sarl	100512
Downshire Enterprises S.A.	100469	GHS S.à r.l.	100511
Downshire Enterprises S.A.	100469	Grande Parfumerie du Luxembourg	100512
Driege Participations s.à r.l.	100469	Koan S.à r.l.	100471
DT (Luxembourg) S.A.	100469	Polinvest 5	100474
Dundeal Acquisitions S.à r.l.	100470	Schuttrange Holdco S.à r.l.	100485
Dundeal (International) 22 S.à r.l.	100467	Schuttrange Nucleus LP S.à r.l.	100485
Dundeal (International) 28 S.à r.l.	100467	Stadtpark 1.5 S.C.S.	100466
Dundeal (International) 29 S.à r.l.	100471	Stadtpark 1.5 S.C.S.	100466
Dundeal (International) 31 S.à r.l.	100470	Tishman Speyer Junghof Holdings S.à r.l. ...	100472
Dundeal (International) 34 S.à r.l.	100468	Tishman Speyer Junghof LP I S.à r.l.	100472
Dundeal (International) 3 S.à r.l.	100471	Vita Design S.à r.l.	100466
Dundeal (International) 4 S.à r.l.	100468		

Vita Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 171.272.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016105476/9.

(160076309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

Stadtpark 1.5 S.C.S., Société en Commandite simple.**Capital social: EUR 1.001,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 135.212.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Bouchra Akhertous

Mandataire

Référence de publication: 2016105310/12.

(160076551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

Stadtpark 1.5 S.C.S., Société en Commandite simple.**Capital social: EUR 1.001,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 135.212.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Bouchra Akhertous

Mandataire

Référence de publication: 2016105312/12.

(160076590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

Croc'Time S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 83.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016105683/9.

(160078330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

CS MAX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 193.115.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016105688/9.

(160078184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Deckenbrunnen Bureau d'Assurances S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9010 Ettelbrück, 3, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 99.635.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016105691/9.

(160078020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Dorham SARL,SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 187.603.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016105701/9.

(160077536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Dundeal (International) 22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 2, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 177.948.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 9 mai 2016 que M. Cengiz Coelhan a été révoqué de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Dundeal (International) 22 S.à r.l.

Référence de publication: 2016105715/13.

(160077849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Dundeal (International) 28 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 2, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 194.858.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 9 mai 2016 que M. Cengiz Coelhan a été révoqué de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Dundeal (International) 28 S.à r.l.

Référence de publication: 2016105719/13.

(160078345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

De Bongert s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3257 Bettembourg, 64, rue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 125.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mai 2016.

Référence de publication: 2016105751/10.

(160077546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Dundeal (International) 34 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 2, rue Hildegard von Bingen.
R.C.S. Luxembourg B 204.423.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 9 mai 2016 que M. Cengiz Coelhan a été révoqué de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Dundeal (International) 34 S.à r.l.

Référence de publication: 2016105724/13.

(160077870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Dundeal (International) 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 2, rue Hildegard von Bingen.
R.C.S. Luxembourg B 172.100.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 9 mai 2016 que M. Cengiz Coelhan a été révoqué de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Dundeal (International) 4 S.à r.l.

Référence de publication: 2016105725/13.

(160077811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

DFS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.
R.C.S. Luxembourg B 155.977.

Der Jahresabschluss vom 31/12/2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016105753/9.

(160077312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

DFS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.
R.C.S. Luxembourg B 155.977.

Der Jahresabschluss vom 31/12/2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016105754/9.

(160077313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Digimax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4016 Esch-sur-Alzette, 7, rue de l'Argentine.
R.C.S. Luxembourg B 92.530.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016105758/10.

(160077909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

DFS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 155.977.

Der Jahresabschluss vom 31/12/2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016105755/9.

(160077314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Domaine de la Couronne de Chêne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 94.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016105759/9.

(160077603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Downshire Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 125.580.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016105761/9.

(160077897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Downshire Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 125.580.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016105762/9.

(160077902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Driege Participations s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 134.526.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016105765/9.

(160078241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

DT (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 46.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016105766/9.

(160077915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Dundeal (International) 31 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 2, rue Hildegard von Bingen.
R.C.S. Luxembourg B 199.781.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 9 mai 2016 que M. Cengiz Coelhan a été révoqué de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Dundeal (International) 31 S.à r.l.

Référence de publication: 2016105723/13.

(160077853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Dundeal Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 2, rue Hildegard von Bingen.
R.C.S. Luxembourg B 200.237.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 9 mai 2016 que M. Cengiz Coelhan a été révoqué de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Dundeal Acquisition S.à r.l.

Référence de publication: 2016105728/13.

(160077865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Dads, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 118.862.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016105748/9.

(160078035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Design Plus, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6871 Wecker, 10, Op Huefdreich.
R.C.S. Luxembourg B 162.255.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016105752/10.

(160077540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Enviropallets Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 159.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016105816/9.

(160078206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Dundeal (International) 29 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 2, rue Hildegard von Bingen.
R.C.S. Luxembourg B 194.877.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 9 mai 2016 que M. Cengiz Coelhan a été révoqué de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Dundeal (International) 29 S.à r.l.

Référence de publication: 2016105720/13.

(160077854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Dundeal (International) 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 2, rue Hildegard von Bingen.
R.C.S. Luxembourg B 172.072.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 9 mai 2016 que M. Cengiz Coelhan a été révoqué de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Dundeal (International) 3 S.à r.l.

Référence de publication: 2016105721/13.

(160077812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Financière Caravelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1B, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 179.406.

Les comptes annuels au 31 octobre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016105831/9.

(160078009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Feihoff s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3473 Dudelange, 14, An der Foxenhiel.
R.C.S. Luxembourg B 165.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016105847/9.

(160077292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Koan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 86.778.

Extrait du procès-verbal des résolutions prises par le gérant unique en date du 24 février 2016

Le gérant unique décide de transférer le siège social de la Société du 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, au 2, rue du Fort Wallis L-2714 Luxembourg avec effet immédiat.

Référence de publication: 2016105062/10.

(160076381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

Tishman Speyer Junghof Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 60.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 171.577.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2015 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 mai 2016.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Helenhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2016105416/17.

(160076670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

Tishman Speyer Junghof LP I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 171.584.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2015 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 mai 2016.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Helenhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2016105417/17.

(160076669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

Fisher Luxembourg Danish Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 104.341.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016105858/9.

(160078111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Eskatos, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 137.736.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 9 mai 2016 :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- le renouvellement, pour une période d'un an prenant fin à l'issu de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017, du mandat du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative.

Référence de publication: 2016110862/11.

(160084062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Elderflower Infrastructure III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 191.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016110854/9.

(160083477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Elderflower Infrastructure IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 191.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016110855/9.

(160083476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Elderflower Infrastructure IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 191.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016110856/9.

(160083471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Elderflower Infrastructure V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 191.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016110857/9.

(160083475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Elderflower Infrastructure VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 191.887.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016110858/9.

(160083474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Elderflower Infrastructure VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 191.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016110859/9.

(160083473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Polinvest 5, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 205.435.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the eleventh day of April.

Before the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

21 Concordia L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, JE2 3RT Jersey, Channel Islands, registered with the JFSC Companies Registry, under number 1569, represented by its general partner, 21 Concordia Partners Limited, a limited company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at Elizabeth House, 9 Castle Street, Saint Helier, JE2 3RT Jersey, Channel Islands, registered with the JFSC Companies Registry, under number 109647,

here represented by Mrs. Isabel DIAS, private employee, whose professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

After signature “ne varietur” by the authorised representatives of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Polinvest 5” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital of the Company is twenty-five thousand euros (EUR 25,000.00), divided into twenty-five thousand (25,000) fully paid shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each as follows:

- twelve thousand four hundred (12,400) class A shares (the Class A Shares);
- one thousand four hundred (1,400) class B shares (the Class B Shares);
- one thousand four hundred (1,400) class C shares (the Class C Shares);
- one thousand four hundred (1,400) class D shares (the Class D Shares);
- one thousand four hundred (1,400) class E shares (the Class E Shares);
- one thousand four hundred (1,400) class F shares (the Class F Shares);
- one thousand four hundred (1,400) class G shares (the Class G Shares);
- one thousand four hundred (1,400) class H shares (the Class H Shares);
- one thousand four hundred (1,400) class I shares (the Class I Shares); and
- one thousand four hundred (1,400) class J shares (the Class J Shares and together with the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares, the Shares and each a Share).

5.2. The rights and obligations attached to the classes of Shares shall be identical except to the extent expressly otherwise provided by these Articles. Each Share of the same class confers an equal right to share in the profits and the liquidation proceeds of the Company (which means that the same economic rights are attached to Shares of the same class, both in terms of current income and sums to be paid in the event of a partial liquidation, that is a repurchase and cancellation of an entire class of Shares).

5.3. The Company may, without limitation, accept equity without issuing shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to the premium account designated by the Grand Ducal Regulation defining the contents and presentation of a standard chart of accounts of 10 June 2009.

5.4. The capital of the Company may be increased or reduced by once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.5. All Shares are redeemable under the following terms and conditions (for the purposes of these Articles, redeemable means that the Shares can be repurchased and cancelled). The Company shall notify the holders of Shares before any redemption. Redemption takes place at the Company's initiative, and not at the holders of Shares' request. In the case of redemption of entire classes of Shares, such redemption shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the class J).

5.6. In the event of a redemption of an entire class of Shares, such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Partial Liquidation Amount.

5.7. The Partial Liquidation Amount shall be an amount determined by the Board in its sole discretion by reference to interim accounts prepared for the purpose, not exceeding the Equity Available for Distribution plus the share capital represented by the class being cancelled and a proportional part of the Legal Reserve. For the avoidance of doubt, the Partial Liquidation Amount per share shall be calculated by dividing the Partial Liquidation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be redeemed.

5.8. Upon the redemption of an entire class of Shares, the Partial Liquidation Amount will become immediately due and payable by the Company.

5.9. For the purposes of these Articles, Equity Available for Distribution means, at any given time, the aggregate of the current year profit or loss, accumulated, realised profits and any distributable reserves, less accumulated, realised losses and the amount to be transferred to the Legal Reserve.

Art. 6. Shares.

6.1. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.2. Each Share entitles its holder to identical voting rights.

6.3. The Shares are freely transferable between shareholders.

6.4. When the Company has a sole shareholder, the Shares are freely transferable to third parties.

6.5. When the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three quarters of the share capital.

6.6. The transfer of Shares to third parties by reason of death must be approved by shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

6.7. A Share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.8. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.9. The Company may redeem its own Shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound in all matters, towards third parties and at law, by the sole signature of the sole manager, or by the joint signature of two managers, or if there exists different classes of managers, by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties and at law by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each Share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year, approval of annual accounts and general accounting.

13.1. The financial years, after the first year of business, shall begin on the first (1) of January and end on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m.. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

13.6. The Company shall not maintain separate premium accounts for the various classes of Shares. The shareholders are equally entitled, pro rata by reference to each shareholder's aggregate shareholding, to the amounts standing to the credit of the premium accounts (including any equity contributed without allotment of securities in consideration thereof).

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditors are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. After the allocation of the Legal Reserve, if the Company decides to distribute dividends, the holder(s) of each class of Shares shall have the right, as a class, to the following annual non-cumulative fixed dividends:

(i) the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point ten percent (0.10%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then;

(ii) the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty percent (0.20%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then;

(iii) the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty percent (0.30%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then;

(iv) the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point forty percent (0.40%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then;

(v) the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifty percent (0.50%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then;

(vi) the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point sixty percent (0.60%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then;

(vii) the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point seventy percent (0.70%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then;

(viii) the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point eighty percent (0.80%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then;

(ix) the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point ninety percent (0.90%) of the nominal value of the Class I Shares held by them, then;

(x) the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

15.3. In the event an issued class of Shares has been redeemed (i.e. repurchased and cancelled) pursuant to article 5 upon dividends distribution, the remainder of said dividend distribution shall be allocated to the last class of Shares in alphabetical order in existence.

15.4. Subject to articles 15.1 through 15.3, the annual net profit of the Company is at the disposal of the General Meeting and the meeting may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.5. Subject to and in accordance with the Law, by reference to interim accounts prepared for the purpose, the Board may decide to pay an interim dividend (or to make a distribution other than a dividend) out of Equity Available for Distribution.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers, Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2016.

Subscription and payment

21 Concordia L.P., represented as stated above, subscribes for (i) twelve thousand four hundred (12,400) Class A Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, (ii) one thousand four hundred (1,400) Class B Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, (iii) one thousand four hundred (1,400) Class C Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, (iv) one thousand four hundred (1,400) Class D Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, (v) one thousand four hundred (1,400) Class E Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, (vi) one thousand four hundred (1,400) Class F Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, (vii) one thousand four hundred (1,400) Class G Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, (viii) one thousand four hundred (1,400) Class H Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, (ix) one thousand four hundred (1,400) Class I Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and (x) one thousand four hundred (1,400) Class J Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, which shares have been paid up in full by a contribution in cash of twenty-five thousand euros (EUR 25,000).

The amount of twenty-five thousand euros (EUR 25,000) is at the Company's disposal.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1.500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company with effect as from the date of this deed and for an indefinite period of time:

a. Andrzej Mieczyslaw Mierzwa, born on 16th November 1957 in Siemianowice Slaskie, Poland, whose professional address is Aleje Jerozolimskie 65/79, 00-697 Warszawa, Poland, as a class A manager; and

b. Jorge Fernandes, born 05 March 1966 in Portugal, whose professional address is 68/70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, as class B manager.

2. The registered office of the Company is located at 68/70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representatives of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le onze avril,

Par devant le soussigné Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

21 Concordia L.P., une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois de Jersey ayant son siège social à Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, JE2 3RT Jersey, Îles Anglo-Normandes, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Jersey (JFSC), sous le numéro 1569, représentée par son associé gérant commandité 21 Concordia Partners Limited, une société anonyme constituée selon les lois de Jersey, ayant son siège social à Elizabeth House, 9 Castle Street, Saint Helier, JE2 3RT Jersey, Îles Anglo-Normandes, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Jersey (JFSC) sous le numéro 109647,

représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, ayant son adresse professionnelle à 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Polinvest 5» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société s'élève à vingt-cinq mille euros (25.000,00 EUR), divisé en vingt-cinq mille (25.000) parts sociales nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune comme suit:

- douze mille quatre cents (12.400) parts de catégorie A (les Parts de Catégorie A);
- mille quatre cents (1.400) parts de catégorie B (les Parts de Catégorie B);
- mille quatre cents (1.400) parts de catégorie C (les Parts de Catégorie C);
- mille quatre cents (1.400) parts de catégorie D (les Parts de Catégorie D);

- mille quatre cents (1.400) parts de catégorie E (les Parts de Catégorie E);
- mille quatre cents (1.400) parts de catégorie F (les Parts de Catégorie F);
- mille quatre cents (1.400) parts de catégorie G (les Parts de Catégorie G);
- mille quatre cents (1.400) parts de catégorie H (les Parts de Catégorie H);
- mille quatre cents (1.400) parts de catégorie I (les Parts de Catégorie I); et
- mille quatre cents (1.400) parts de catégorie J (les Parts de Catégorie J et ensemble avec les Parts de Catégorie A, Parts de Catégorie B, Parts de Catégorie C, Parts de Catégorie D, Parts de Catégorie E, Parts de Catégorie F, Parts de Catégorie G, Parts de Catégorie H et Parts de Catégorie I, les Parts Sociales et individuellement une Part Sociale).

5.2. Les droits et obligations attachés aux catégories de Parts Sociales sont identiques, sauf disposition contraire expresse des présents Statuts. Chaque Part Sociale d'une même catégorie confère un droit identique dans la répartition des bénéfices et du boni de liquidation de la Société (ce qui signifie que les mêmes droits économiques sont attachés à des Parts Sociales d'une même catégorie, en ce qui concerne tant les revenus courants que les sommes versées à l'occasion d'une liquidation partielle, c'est-à-dire le rachat et l'annulation de l'intégralité d'une catégorie de Parts Sociales).

5.3. La Société peut, sans limite, accepter un apport sans émettre des parts sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et de créditer les apports à le compte de primes désigné par le Règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé.

5.4. Le capital Social peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée, suivant les règles requises pour la modification des Statuts.

5.5. Toutes les Parts Sociales sont rachetables suivants les conditions et aux modalités (pour le besoin de présents Statuts, rachetables signifie que les Parts Sociales peuvent être rachetées et annulées), énoncées ci-après. La Société doit aviser les porteurs de Parts Sociales avant tout rachat. Le rachat s'effectue à l'initiative de la Société, ce qui exclut la demande des porteurs de Parts Sociales. Dans le cas d'un rachat de toutes les Parts Sociales d'une même catégorie, ce rachat sera effectué dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la catégorie J).

5.6. Dans le cas d'un rachat de l'intégralité d'une catégorie de Parts Sociales, cette catégorie de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs au Montant de Liquidation Partielle au prorata de sa participation dans cette catégorie.

5.7. Le Montant Total d'Annulation doit être un montant décidé par le Conseil au gré de celui-ci sur la base d'un état comptable préparé à cette occasion, ne dépassant pas la somme des Capitaux Propres Distribuables, de la partie du capital social représentée par la catégorie annulée et d'une partie proportionnelle de la Réserve Légale. Pour éviter tout malentendu, le Montant de Liquidation Partielle par part sociale doit être calculé en divisant le Montant de Liquidation Partielle par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie devant être rachetée.

5.8. Après le rachat de l'intégralité d'une catégorie de Parts Sociales, le Montant de Liquidation Partielle deviendra alors immédiatement exigible.

5.9. Pour le besoin de présents Statuts, Capitaux Propres Distribuables signifient, à tout moment donné, le montant total des bénéfices ou pertes de l'exercice en cours, des bénéfices reportés et des réserves distribuables, moins les pertes reportées et le montant à transférer à la Réserve Légale.

Art. 6. Parts Sociales.

- 6.1. Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Chaque Part Sociale confère à son détenteur des droits de vote identiques.
- 6.3. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.
- 6.4. Lorsque la Société a un associé unique, les Parts Sociales sont librement cessibles aux tiers.
- 6.5. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des Parts Sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.
- 6.6. La cession de Parts Sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.
- 6.7. Une cession de Parts Sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.
- 6.8. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.9. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales à condition ou:
 - (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
 - (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition qu'un ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée en toutes circonstances, à l'égard des tiers et en justice, soit par la seule signature du gérant unique, soit par la signature conjointe de deux gérants, soit si plusieurs classes de gérants ont été nommés, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée à l'égard des tiers et en justice par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Écrites des Associés).

(iii) Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Écrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social, approbation des comptes annuels et comptabilité générale.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Écrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. Si le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tiendra au siège social ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social, tel que spécifié dans la convocation, le deuxième lundi de mai, chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

13.6. La Société ne tient pas des comptes de primes distincts pour les catégories de parts sociales. Les associés ont un droit, sur un pied d'égalité, proportionnel par rapport à la totalité des parts sociales détenues par chacun d'eux, aux soldes créditeurs des comptes de primes (y compris tous capitaux propres apportés mais non rémunérés par des titres).

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé[s]. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Lors de la distribution de dividendes, les détenteurs de Parts Sociales ont droit, pour chaque catégorie, après affectation à la Réserve Légale, aux dividendes fixes annuels non cumulatifs suivants:

(i) premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent; puis

(ii) les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent; puis

(iii) les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent; puis

(iv) les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent; puis

(v) les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent; puis

(vi) les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent; puis

(vii) les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule soixante-dix pour cent (0,70%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent; puis

(viii) les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule quatre-vingt pour 24/27 cent (0,80%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent; puis

(ix) les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule quatre-vingt-dix pour cent (0,90%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I qu'ils détiennent; et

(x) les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J recevront le solde restant de ladite distribution de dividendes.

15.3. Dans le cas où l'ensemble d'une catégorie de Parts Sociales en circulation a été remboursée (c'est-à-dire rachetée et annulée) conformément à l'article 5 au moment de la distribution de dividendes, le solde restant de la distribution de dividendes sera alors affecté à la prochaine catégorie de Parts Sociales en circulation dans l'ordre alphabétique.

15.4. Sous réserve des articles 15.1 à 15.3, les bénéfices nets annuels de la Société sont mis à la disposition de l'Assemblée Générale. Elle pourra décider du paiement d'un dividende, de transférer le solde sur un compte de réserve ou de le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

15.5. Sous réserve de et conformément à la Loi, le Conseil peut décider de payer un dividende intérimaire (ou de faire une distribution autre qu'un dividende) à partir des Capitaux Propres Distribuables sur la base d'un état comptable préparé à cette occasion.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, 25/27 pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Écrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Écrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente et un décembre 2016.

Souscription et libération

21 Concordia L.P. représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (i) douze mille quatre cents (12.400) Parts Sociales A sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, (ii) mille quatre cents (1.400) Parts Sociales B sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, (iii) mille quatre cents (1.400) Parts Sociales C sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, (iv) mille quatre cents (1.400) Parts Sociales D sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, (v) mille quatre cents (1.400) Parts Sociales E sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, (vi) mille quatre cents (1.400) Parts Sociales F sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, (vii) mille quatre cents (1.400) Parts Sociales G sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, (viii) mille quatre cents (1.400) Parts Sociales H sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, (ix) mille quatre cents (1.400) Parts Sociales I sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, (x) mille quatre cents (1.400) Parts Sociales J sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et que ces parts sociales ont été libérées intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-).

Le montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-) est à la disposition de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, son associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a. Andrzej Mieczyslaw Mierzwa, né le 16 novembre 1957 à Siemianowice Slaskie, Pologne, ayant son adresse professionnelle à Aleje Jerozolimskie 65/79, 00-697 Warszawa, Pologne, en tant que gérant de classe A; et

b. Jorge Fernandes, né le 05 mars 1966, au Portugal, ayant son adresse professionnelle à 68/70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant que gérant de classe B.

2. Le siège social de la Société est établi au 68/70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 13 avril 2016. 2LAC/2016/7916. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

Référence de publication: 2016094768/647.

(160064092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

**Schuttrange Nucleus LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Schuttrange Holdco S.à r.l.).**

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 202.170.

In the year two thousand and sixteen, on the fifteenth day of April,
before Maître Edouard Delosch, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

NUCLEUS SPV, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, registered with the Register of Companies of Delaware under number 141463387, having its registered office at Suite 302, 4001 Kennett Pike, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19807, United States of America (the “Sole Shareholder”),

represented by Maître Milène Drweski, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 15 April 2016 (which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith),

being the sole shareholder of Schuttrange Nucleus LP S.à r.l. (previously known as Schuttrange Holdco S.à r.l.), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 202170 (the “Company”), incorporated on 2 December 2015 by deed of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) on 24 February 2016 under number 539.

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 16 March 2016 by deed of Maître Cosita Delvaux, prenamed, not yet published in the Mémorial.

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all the twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in the Company.

(B) The item on which a resolution is to be passed is as follows:

Agenda

(all decisions to be passed as a sole resolution)

A. Creation of ten different classes of shares, namely classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J and determination of the rights and obligations thereof by amendment of the articles of association as set forth below in the amended and restated articles;

B. Reclassification of all existing shares of the Company into an equal number of shares of each class A to J of shares (being one thousand two hundred and fifty (1,250) shares per class);

C. Increase of the issued share capital of the Company to Euro one hundred and twenty five thousand (EUR 125,000) by the issue of a total of one hundred twelve thousand and five hundred (112,500) shares of ten (10) different classes (being eleven thousand two hundred and fifty (11,250) shares in each class A to J) of a par value of one Euro (EUR 1) each (the “New Shares”) for a total subscription price of three million seven hundred thousand Euro (EUR 3,700,000) to the Sole Shareholder; subscription to the New Shares by the Sole Shareholder and satisfaction of the subscription price by way of contribution in kind to the Company consisting in claims owed by Excelsia Nove S.r.l. to the Sole Shareholder (the “Contribution in Kind”); acknowledgment of a report of the board of managers of the Company on the valuation of the Contribution in Kind and approval of the valuation of the Contribution in Kind at three million seven hundred thousand Euro (EUR 3,700,000); allocation of an amount equal to the aggregate par value of the New Shares so issued to the share capital, an amount equal to 10% of issued share capital to the legal reserve and the balance to the freely distributable share premium;

D. Amendment and restatement of the articles of association of the Company in order to provide for classes of shares, the rights and obligations thereof, the increase of the issued share capital and such other amendments as set forth in the amended and restated articles of association substantially in the form attached to the proxy for the present resolution.

After having considered the above, the Sole Shareholder took the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to create ten (10) different class of shares namely class A, class B, class C, class D, class E, class F, class G, class H, class I and class J with the rights and obligations as set forth in the amended and restated articles hereunder.

The Sole Shareholder resolved to reclassify all existing shares of the Company into an equal number of shares of each class A to J of shares (being one thousand two hundred and fifty (1,250) shares per class).

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company to Euro one hundred and twenty five thousand (EUR 125,000) by the issue of (and to issue) a total of one hundred twelve thousand and five hundred (112,500) shares of ten (10) different classes (being eleven thousand two hundred and fifty (11,250) shares in each class A to J) of a par value of one Euro (EUR 1) each (the “New Shares”) for a total subscription price of three million seven hundred thousand Euro (EUR 3,700,000) to the Sole Shareholder.

Thereupon, the subscription to the New Shares was confirmed by the Sole Shareholder, represented by Maître Milène Drweski, prenamed.

The subscription price of the New Shares was fully satisfied by way of contribution in kind to the Company of claims of an aggregate nominal amount of seventy-three million seven hundred forty-seven thousand eight hundred two Euro and thirty-eight Euro cents (EUR 73,747,802.38) owed by Excelsia Nove S.r.l. to the Sole Shareholder (the “Contribution in Kind”). The value of the Contribution in Kind has been the subject of a valuation report by the board of managers of the Board of Directors dated 15 April 2016, the conclusion of which reads as follows: Nothing has come to the attention of the Board

of Managers which would lead it to believe that the value of the Contribution in Kind is not at least three million seven hundred thousand Euro (EUR 3,700,000), being equal to the subscription price (nominal and premium) of the one hundred twelve thousand and five hundred (112,500) shares (being eleven thousand two hundred and fifty (11,250) shares in each class A to J) to be issued by the Company.

The Sole Shareholder resolved to approve the valuation of the Contribution in Kind at three million seven hundred thousand Euro (EUR 3,700,000) to increase the capital and to issue the New Shares as set forth above.

Evidence of the contribution in kind was shown to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved to allocate out of the subscription an amount equal to the aggregate par value of the New Shares to the share capital, an amount equal to 10% of issued share capital to the legal reserve and the balance to the freely distributable share premium.

The Sole Shareholder resolved to amend and restate the articles of association of the Company in order to provide for the above resolutions, the classes of shares, the rights and obligations thereof, the increase of the issued share capital and such other amendments as set forth in the amended and restated articles to read as follows:

AMENDED AND RESTATED ARTICLES

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Schuttrange Nucleus LP S.à r.l. (the Company) exists with the current shareholder(s) and all persons who will become shareholders thereafter. The Company is governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the sole manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the sole manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer

of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the sole manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital.

5.1. The issued share capital of the Company is set at one hundred and twenty five thousand Euro (EUR 125,000) divided into a total of one hundred and twenty five thousand (125,000) shares of different classes as follows:

- twelve thousand five hundred (12,500) Class A shares,
- twelve thousand five hundred (12,500) Class B shares,
- twelve thousand five hundred (12,500) Class C shares,
- twelve thousand five hundred (12,500) Class D shares,
- twelve thousand five hundred (12,500) Class E shares,
- twelve thousand five hundred (12,500) Class F shares,
- twelve thousand five hundred (12,500) Class G shares,
- twelve thousand five hundred (12,500) Class H shares,
- twelve thousand five hundred (12,500) Class I shares, and
- twelve thousand five hundred (12,500) Class J shares;

each share having a par value of one Euro (EUR 1) each and the rights and obligations as set forth in the present articles of association.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

5.3. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire Class(es) through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of Classes such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.4. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of a Class (in the order provided for in article 5.3.), shares in such Class give right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.4.1. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class to be repurchased and cancelled.

5.4.2. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the sole manager, or as the case may be by board of managers, and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the articles of association provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.4.3. Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.5. Any share premium, capital contribution or other available reserve of the Company shall be freely distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by email pdf or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions and meeting minutes, including circular resolutions, may be conclusively signed and/or certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any manager, regardless of class, if any.

In any event the Company will be validly bound by the signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or as the case may be the board of managers or by any one manager, regardless of class, if any.

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness or obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions of shareholders. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders in person or by a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company. Any reference herein to general meeting shall include a reference to a written resolution to the extent permitted by law.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year except for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2016.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers. The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company in accordance with law.

Art. 13. Distributions.

13.1. Out of the annual net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when (and for as long as) such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. The general meeting of shareholders may further decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed net profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves (including any share premium or capital reserve account) but (without double-counting) decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law. The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders of the Company in accordance with the provisions hereof. Any distributions made pursuant to the above may only be made in accordance with the provisions set forth hereafter.

13.2. The available share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders of the Company in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders of the Company may also decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

13.3. Any Distributed Amount shall be allocated by the general meeting of shareholders in accordance with the rights of the different Classes, as set forth below:

13.3.1. the holder(s) of the Class A shares shall be entitled to a dividend equal to 1% of the par value of the Class A shares;

13.3.2. the holder(s) of the Class B shares shall be entitled to a dividend equal to 2% of the par value of the Class B shares;

13.3.3. the holder(s) of the Class C shares shall be entitled to a dividend equal to 3% of the par value of the Class C shares;

13.3.4. the holder(s) of the Class D shares shall be entitled to a dividend equal to 4% of the par value of the Class D shares;

13.3.5. the holder(s) of the Class E shares shall be entitled to a dividend equal to 5% of the par value of the Class E shares;

13.3.6. the holder(s) of the Class F shares shall be entitled to a dividend equal to 6% of the par value of the Class F shares;

13.3.7. the holder(s) of the Class G shares shall be entitled to a dividend equal to 7% of the par value of the Class G shares;

13.3.8. the holder(s) of the Class H shares shall be entitled to a dividend equal to 8% of the par value of the Class H shares;

13.3.9. the holder(s) of the Class I shares shall be entitled to a dividend equal to 9% of the par value of the Class I shares;

13.3.10. the holder(s) of the Class J shares shall be entitled to a dividend equal to 10% of the par value of the Class J shares;

13.3.11. the balance of the Distributed Amount shall be allocated to the last Class in issue in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

13.4. The distributions declared may be paid in any currency selected by the manager, or as the case may be by the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager, or as the case may be by the board of managers. The manager, or as the case may be the board of managers, may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A distribution declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on distributions declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of shareholders.

Art. 14. Dissolution.

14.1. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders of the Company who will specify their powers and remunerations.

14.2. On a liquidation of the Company, any Surplus shall be allocated to the shareholders in accordance with the provisions of Article 13 (mutatis mutandis).

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Definitions.

Available Amount	Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) to be cancelled but reduced by (a) any losses (included carried forward losses) (b) any sums (to be) placed into un-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association (c) any entitlement of the other Classes of shares under Article 13, as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PE)$ Whereby: AA = Available Amount NP = net profits (including carried forward profits) P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class (to be) cancelled L = losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into un-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association PE = any entitlement of the other Classes of shares under Article 13
Cancellation Value Per Share	Means the division of the relevant Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class(es) to be repurchased and cancelled.
Class	Means a class of shares of the Company.
Distributed Amount	Means the amount determined by the general meeting of shareholders for a dividend or distribution on the shares or certain Classes thereof.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class(es).
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Surplus	Means the amount to be distributed as liquidation surplus by the Company to its shareholders once all debts, liabilities, charges and liquidation expenses have been met or duly provisioned for.
Total Cancellation Amount	Means the amount determined pursuant to Article 5.

Art. 17. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The item of the agenda having been resolved upon, the meeting was closed.

Expenses, Valuation

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand two hundred euro (EUR 3,200.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party, in case of inconsistencies between the English and the French versions, the English version shall prevail.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le quinzième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Nucleus SPV, LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée sous les lois du Delaware, enregistrée auprès du Register of Companies of Delaware sous le numéro 141463387, ayant son siège social au Suite 302, 4001 Kennett Pike, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19807, Etats-Unis d'Amérique (l'«Associé Unique»),

représenté par Me Milène Drweski, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 15 avril 2016 (laquelle restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci),

étant l'associé unique de Schuttrange Nucleus LP S.à r.l. (anciennement connue sous la dénomination Schuttrange Holdco S.à r.l.), une société à responsabilité limitée établie en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège au 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202170 (la «Société»), constituée le 2 décembre 2015 par acte de Maître Cosita Delvaux, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 24 février 2016 sous le numéro 539.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Cosita Delvaux, prénommée, en date du 16 mars 2016, non encore publié au Mémorial.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'Associé Unique détient l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises dans la Société.

(B) Le point sur lequel une résolution doit être adoptée est le suivant:

Ordre du jour

(toutes les décisions devant être passées en une seule résolution)

A. Création de dix classes de parts sociales différentes, à savoir les classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J et détermination des droits et obligations s'y rapportant par la modification des statuts tel qu'indiqué ci-dessous dans les statuts modifiés et refondus;

B. Reclassification de toutes les parts sociales existantes de la Société en un nombre égal de parts sociales de chaque classe A à J (à savoir mille deux cent cinquante (1,250) parts sociales par classe);

C. Augmentation du capital social émis de la Société à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) par l'émission d'un total de cent douze mille cinq cents (112.500) parts sociales de dix (10) classes différentes (à savoir onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales dans chacune des classes A à J) d'un pair comptable d'un euro (EUR 1) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix total de souscription de trois millions sept cent mille euros (EUR 3.700.000) à l'Associé Unique; souscription aux Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique et paiement du prix de souscription par un apport en nature à la Société consistant en des créances dues par Excelsia Nove S.r.l. à l'Associé Unique (l'«Apport en Nature»); reconnaissance d'un rapport du conseil de gérance de la Société sur l'évaluation de l'Apport en Nature et approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature à trois millions sept cent mille euros (EUR 3.700.000); allocation d'un montant égal au pair comptable total des Nouvelles Parts Sociales ainsi émises au capital social, d'un montant égal à 10% du capital social émis à la réserve légale et le solde à la prime d'émission librement distribuable;

D. Modification et refonte des statuts de la Société afin de prévoir des classes de parts sociales, les droits et obligations y afférents, l'augmentation du capital social émis et les autres modifications telles qu'indiquées dans les statuts modifiés et refondus, substantiellement dans la forme annexée à la procuration pour la présente résolution.

Après avoir examiné ce qui précède, l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de créer dix classes de parts sociales différentes, à savoir les classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J et de déterminer les droits et obligations s'y rapportant en modifiant les statuts tel qu'indiqué ci-dessous dans les statuts modifiés et refondus.

L'Associé Unique a décidé de reclassifier toutes les parts sociales existantes de la Société en un nombre égal de parts sociales de chaque classe A à J (à savoir mille deux cent cinquante (1,250) parts sociales par classe).

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) par l'émission d' (et d'émettre) un total de cent douze mille cinq cent (112.500) parts sociales de dix (10) classes différentes (à savoir onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales dans chacune des classes A à J) d'un pair comptable d'un euro (EUR 1) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix total de souscription de trois millions sept cent mille euros (EUR 3.700.000) à l'Associé Unique.

A la suite de quoi la souscription aux Nouvelles Parts Sociales a été confirmée par l'Associé Unique, représenté par Maître Milène Drweski, prénommée.

Le prix de souscription aux Nouvelles Parts Sociales a été intégralement payé par un apport en nature à la Société composé de créances d'un montant nominal total de soixante-treize millions sept cent quarante-sept mille huit cent deux euros et trente-huit euro cents (EUR 73.747.802,38) dues par Excelsia Nove S.r.l. à l'Associé Unique (l'«Apport en Nature»). La valeur de l'Apport en Nature a fait l'objet d'un rapport d'évaluation du conseil de gérance de la Société daté du 15 avril 2016 et dont la conclusion est la suivante: «Le Conseil de Gérance n'a rien relevé qui lui permettrait de croire que la valeur de l'Apport en Nature n'est pas d'au moins trois millions sept cent mille euros (EUR 3.700.000), soit une valeur égale au prix de souscription (nominal et prime d'émission) des cent douze mille cinq cents (112.500) parts sociales (à savoir onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales dans chacune des classes A à J) devant être émises par la Société.»

L'Associé Unique a décidé d'approuver la valeur de l'Apport en Nature à trois millions sept cent mille euros (EUR 3.700.000), d'augmenter le capital et d'émettre les Nouvelles Parts Sociales tel qu'indiqué ci-dessus.

Une preuve de l'apport en nature a été montrée au notaire soussigné.

L'Associé Unique a décidé d'allouer le prix de souscription pour un montant égal au pair comptable des Nouvelles Parts Sociales au capital social, un montant égal à 10 % du capital social émis à la réserve légale et le solde à la prime d'émission librement distribuable.

L'Associé Unique a décidé de modifier et refondre les statuts de la Société afin de prévoir des classes de parts sociales, les droits et obligations y afférents, l'augmentation du capital social émis et les autres modifications telles qu'indiquées dans les statuts modifiés et refondus afin qu'ils aient la teneur suivante:

STATUTS MODIFIÉS ET REFONDUS

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre l'(les) associé(s) actuel(s) et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Schuttrange Nucleus LP S.à r.l.» (la «Société»). La Société est régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, titres obligataires, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant unique, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant unique ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (125.000 EUR) représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classes différentes comme suit:

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de Classe A,
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de Classe B,
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de Classe C,
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de Classe D,
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de Classe E,
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de Classe F,
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de Classe G,
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de Classe H,
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de Classe I, et
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de Classe J;

chaque part sociale ayant un pair comptable d'un euro (1 EUR) chacune et les droits et obligations énoncés dans les présents statuts.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs Classe(s) entière(s) par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette/ces Classe(s). En cas de rachats et d'annulations de Classes, ces annulations et rachats de parts sociales seront effectués dans le sens inverse de l'ordre alphabétique (en commençant par la Classe J).

5.4. En cas de réduction de capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe (dans l'ordre prévu à l'Article 5.3), les parts sociales dans cette Classe conféreront à leur détenteur, proportionnellement à leur détention dans cette Classe, un droit au Montant Disponible (sans toutefois dépasser le Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la Classe rachetée et annulée recevront de la part de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque part sociale de la Classe concernée qu'ils détiennent et qui est annulée.

5.4.1. La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la Classe devant être rachetée et annulée.

5.4.2. Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la Classe concernée au moment de l'annulation de la Classe concernée, sauf décision contraire prise par l'assemblée générale des associés selon les modalités prévues en cas de modification des statuts, à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible.

5.4.3. Au moment du rachat et de l'annulation des parts sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera due et payable par la Société.

5.5. Toute prime d'émission, tout apport en capital et toute autre réserve disponible de la Société seront librement distribuables.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et

de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par e-mail pdf ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants et les procès-verbaux des réunions, y compris celles prises par voie circulaire, seront signées et/ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique en cas d'un seul gérant et, dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de tout gérant, nonobstant leur classe, le cas échéant.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance ou par l'un des gérants, nonobstant leur classe, le cas échéant.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes ou obligations de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs fonctions.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles ou pénales, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, poursuite ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives des associés. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés en personne ou par l'intermédiaire d'un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société. Toute référence faite à l'assemblée générale dans les présents statuts s'entendra également comme une référence à une résolution écrite dans la mesure où la loi le permet.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société conformément à la loi.

Art. 13. Distributions.

13.1. Sur le bénéfice net annuel, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si (et aussi longtemps que) cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société. L'assemblée générale des associés peut par ailleurs décider de déclarer et de verser des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices nets réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables (y compris toute prime d'émission ou réserve de capital) mais (sans double comptabilisation) diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi. Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés de la Société conformément aux présentes dispositions. Toute distribution réalisée en vertu de ce qui précède ne peut être effectuée que conformément aux dispositions énoncées ci-après.

13.2. Le compte de prime d'émission disponible peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés de la Société conformément aux dispositions énoncées ci-après. L'assemblée générale des associés de la Société peut également décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

13.3. Tout Montant Distribué sera affecté par l'assemblée générale des associés conformément aux droits des différentes Classes, comme énoncé ci-dessous:

13.3.1. le(s) porteur(s) des parts sociales de Classe A aura/auront droit à un dividende égal à 1% de la valeur nominale des parts sociales de Classe A;

13.3.2. le(s) porteur(s) des parts sociales de Classe B aura/auront droit à un dividende égal à 2% of the par value of the Class B;

13.3.3. le(s) porteur(s) des parts sociales de Classe C aura/auront droit à un dividende égal à 3% de la valeur nominale des parts sociales de Classe C;

13.3.4. le(s) porteur(s) des parts sociales de Classe D aura/auront droit à un dividende égal à 4% de la valeur nominale des parts sociales de Classe D;

13.3.5. le(s) porteur(s) des parts sociales de Classe E aura/auront droit à un dividende égal à 5% de la valeur nominale des parts sociales de Classe E;

13.3.6. le(s) porteur(s) des parts sociales de Classe F aura/auront droit à un dividende égal à 6% de la valeur nominale des parts sociales de Classe F;

13.3.7. le(s) porteur(s) des parts sociales de Classe G aura/auront droit à un dividende égal à 7% de la valeur nominale des parts sociales de Classe G;

13.3.8. le(s) porteur(s) des parts sociales de Classe H aura/auront droit à un dividende égal à 8% de la valeur nominale des parts sociales de Classe H;

13.3.9. le(s) porteur(s) des parts sociales de Classe I aura/auront droit à un dividende égal à 9% de la valeur nominale des parts sociales de Classe I;

13.3.10. le(s) porteur(s) des parts sociales de Classe J aura/auront droit à un dividende égal à 10% de la valeur nominale des parts sociales de Classe J;

13.3.11. le solde du Montant Distribué sera affecté à la dernière Classe émise dans le sens inverse de l'ordre alphabétique (en commençant par la Classe J).

13.4. Les distributions déclarées peuvent être payées en toute devise choisie par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance et peuvent être payées aux lieux et moments déterminés par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance. Le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance peut décider de manière définitive du taux de change applicable pour convertir les fonds de dividendes en la devise de leur paiement. Une distribution déclarée mais impayée sur une part sociale pendant cinq ans ne peut être réclamée par la suite par le porteur de cette part sociale, sera perdue par le porteur de cette part sociale et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les distributions déclarées et non réclamées qui sont détenues par la Société pour le compte d'associés.

Art. 14. Dissolution.

14.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés de la Société qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

14.2. Au moment de la liquidation de la Société, tout Boni sera attribué aux associés conformément aux dispositions de l'article 13 (mutatis mutandis).

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Définitions.

Montant Disponible

Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la/les Classe(s) devant être annulée(s), mais diminué de (a) toute perte (y compris les pertes reportées) (b) toute somme (devant être) portée en réserve(s) non-distribuable(s) en vertu des obligations de la loi ou des statuts (c) tout droit des autres Classes de parts sociales en vertu de l'Article 13, tel qu'énoncé dans les Comptes Intérimaires concernés (afin d'éviter tout doute, sans double comptabilisation), de sorte que:

$$MD = (BN + PE + RC) - (P + OL + PE)$$

Où:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

PE = toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable

RC = le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la/les Classe(s) devant être annulée(s)

P = pertes (y compris les pertes reportées)

OL = toute somme (devant être) portée en réserve(s) non-distribuable(s) en vertu des obligations de la loi ou des statuts

PE = tout droit des autres Classes de parts sociales en vertu de l'Article 13

Valeur d'Annulation Par Part Sociale

Signifie la division du Montant Total d'Annulation concerné par le nombre de parts sociales émises dans la/les Classe(s) devant être rachetée(s) et annulée(s).

Classe

Signifie une classe de parts sociales de la Société.

Montant Distribué

Signifie le montant déterminé par l'assemblée générale des associés pour un dividende ou une distribution sur les parts sociales ou certaines Classes.

Date des Comptes Intérimaires

Signifie la date intervenant au plus tôt huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la/des Classe(s) concernée(s).

Comptes Intérimaires

Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.

Boni Signifie le montant devant être distribué en tant que boni de liquidation par la Société à ses associés après que toutes les créances, dettes, charges et dépenses de liquidation ont été réglées ou dûment provisionnées.

Montant Total d'Annulation Signifie le montant déterminé en vertu de l'article 5.

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à trois mille deux cents euros (EUR 3.200,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les textes français et anglais.

Signé: M. DRWESKI, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/12719. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 22 avril 2016.

Référence de publication: 2016097091/706.

(160067272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

Enbridge Finance Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 176.754.

In the year two thousand and sixteen, on the sixth day of April.

In front of Maître Jacques Kessler, notary public residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of Enbridge Finance Luxembourg SA, a Luxembourg public company limited by shares ("société anonyme"), having its registered office at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 176.754 (the "Company").

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address in Pétange.

The chairman appoints as secretary Miss Marisa GOMES, private employee, with professional address in Pétange.

The meeting elects as scrutineer Miss Marisa GOMES, private employee, with professional address in Pétange.

The chairman requests the notary to act that.

I. Enbridge Inc., a company existing under the Canada Business Corporations Act, having its registered office at Suite 3000, 425 - 1st Street SW, Calgary, Alberta T2P 3L8, Canada, and registered with Industry Canada under number 2276020, is the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder").

II. The Sole Shareholder represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. The attendance list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain hereto annexed to be registered with this deed.

III. The attendance list has been checked by the scrutineer, who has confirmed the capacity and the quality of the Sole Shareholder and the validity of the power of attorney granted by it under private seal, and it appears that (i) 7,712,058 (seven million seven hundred twelve thousand fifty-eight) ordinary shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each and (ii) 5,483,982 (five million four hundred eighty-three thousand nine hundred eighty two) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

IV.- The agenda of the meeting is the following.

"Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Decision to create classes of mandatory redeemable preferred shares, namely, the Class A mandatory redeemable preferred shares ("Class A MRPS"), the Class B mandatory redeemable preferred shares ("Class B MRPS") and the Class C mandatory redeemable preferred shares ("Class C MRPS");

3. Conversion of the existing 5,483,982 (five million four hundred and eighty-three thousand nine hundred and eighty-two) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each into Class A MRPS and allocation of the share premium attached to such shares into a preferred share premium account dedicated to the Class A MRPS.

4. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 45,600 (forty-five thousand six hundred United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 13,196,040 (thirteen million one hundred and ninety-six thousand forty United States Dollars) to USD 13,241,640 (thirteen million two hundred forty-one thousand six hundred forty United States Dollars) by the issuance of 45,600 -(forty-five thousand six hundred) new Class C MRPS with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each (the "New Class C MRPS"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 37,954,400.- (thirty-seven million nine hundred fifty-four thousand four hundred United States Dollars) to be credited to the preferred share premium account of the Company attached to the Class C MRPS (the "Class C Preferred Share Premium"), out of which an amount of USD 45,600.- (forty-five thousand six hundred United States Dollars) shall be allocated to the special reserve account of the Company, the whole to be fully paid up by a cash contribution;

5. Subscription and payment by the sole shareholder of the New Class C MRPS and the Class C Preferred Share Premium by a cash contribution;

6. Amendment of article 5, article 6, article 18 and article 19 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions;

7. Approval of the allocation of an amount of USD 4,560.- (four thousand five hundred and sixty United States Dollars) to be taken out of the ordinary share premium account of the Company to the legal reserve of the Company; and

8. Miscellaneous.”

After the foregoing was approved, the Sole Shareholder declares the following.

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to create new classes of mandatory redeemable preferred shares, namely, the Class A mandatory redeemable preferred shares ("Class A MRPS"), the Class B mandatory redeemable preferred shares ("Class B MRPS"), and the Class C mandatory redeemable preferred shares ("Class C MRPS") in the share capital of the Company.

Third resolution:

It is resolved to convert the existing 5,483,982 (five million four hundred and eighty-three thousand nine hundred and eighty-two) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each into 5,483,982 (five million four hundred and eighty-three thousand nine hundred and eighty-two) Class A MRPS with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) and to allocate the share premium attached to such shares into a preferred share premium account dedicated to the Class A MRPS.

Fourth resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 45,600 - (forty-five thousand six hundred United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 13,196,040 (thirteen million one hundred and ninety-six thousand forty United States Dollars) to USD 13,241,640.- (thirteen million two hundred forty-one thousand six hundred forty United States Dollars) by the issuance of 45,600.- (forty-five thousand six hundred) new Class C MRPS with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each (the "New Class C MRPS"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 37,954,400.- (thirty-seven million nine hundred fifty-four thousand four hundred United States Dollars) to be credited to the preferred share premium account of the Company attached to the Class C MRPS, (the "Class C Preferred Share Premium"), out of which an amount of USD 45,600.- (forty-five thousand six hundred United States Dollars) shall be allocated to the special reserve account of the Company, the whole to be fully paid up by a cash contribution.

Fifth resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Class C MRPS and the Class C Preferred Share Premium by the Sole Shareholder through a cash contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, which declares to subscribe to the New Class C MRPS.

The New Class C MRPS and the Class C Preferred Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder by a contribution in cash, evidence of which has been given to the undersigned notary through a banking certificate, who expressly acknowledges it.

Sixth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the contributions referred to hereabove having been fully carried out, it is resolved to amend article 5, article 6 article 18 and article 19 of the Company's articles of association, so as to be read as follows.

“ **Art. 5.** The subscribed share capital is set at USD 13,241,640 (thirteen million two hundred forty-one thousand six hundred forty United States Dollars) represented by (i) 7,712,058 (seven million seven hundred twelve thousand fifty-eight) ordinary shares with a par value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “Ordinary Shares”), (ii) 5,483,982 (five million four hundred eighty-three thousand nine hundred eighty two) class A mandatory redeemable preferred shares with a par value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “Class A MRPS”), and (iii) 45,600 (forty-five thousand six hundred) class C mandatory redeemable preferred shares with a par value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “Class C MRPS”), the Class A MRPS, the class B mandatory redeemable preferred shares (the “Class B MRPS”), and the Class C MRPS are together hereinafter referred to as the “Preferred Shares”, the Ordinary Shares and the Preferred Shares being individually referred to as a “Share” and collectively as the “Shares”).

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder(s).

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The share capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Holders of Preferred Shares are referred to in these Articles as "Preferred Shareholders", and the terms "Shareholder" or "Shareholders" shall mean the holders of the Ordinary Shares and/or the holders of Preferred Shares, as the context requires.

The authorised share capital of the Company is fixed at USD 10,000,000,000 (ten billion United States Dollars) and the issue of up to 10,000,000,000 (ten billion) new shares of USD 1 (One United States Dollars) each. The board of directors is authorized, during a period expiring 5 (five) years after the publication of the authorization granted by the shareholder (s) meeting in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to increase in one or several times the share capital. The term or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholder(s) in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these Articles in accordance with the Company Law. The board of directors is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for the new shares from time to time. The board of directors is also authorised to issue such shares without reserving to the existing shareholders any preferential subscription rights. The board of directors may delegate to any duly authorised officer of the Company or to any other duly authorised person, the power of accepting subscription and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of capital.

Art. 6.

Art. 6.1. The Ordinary Shares. All Ordinary Shares shall be identical in all respects. The Company may redeem its Ordinary Shares within the limits set forth by the Company Law. In addition, the redemption of Ordinary Shares is subject to prior redemption of all the Preferred Shares.

Art. 6.2. The Preferred Shares.

(a) Redeemable shares.

The Preferred Shares are redeemable shares in accordance with Article 49-8 of the Company Law. Subscribed and fully paid-up Preferred Shares shall be partially or entirely redeemed (in case of plurality of Preferred Shareholders, on a pro rata basis of the redeemable Preferred Shares held by each Preferred Shareholder) upon request of the board of directors on the date indicated by the latter, upon their issuance (i) in accordance with the provisions of Article 49-8 of the Company Law, and (ii) in accordance with the terms & conditions of the Preferred Shares, however subject to acceptance from each Preferred Shareholder, which acceptance each Preferred Shareholder shall provide if the conditions provided under Article 49-8 of the Company law, relating to redemptions of share capital, are met, on or before the tenth (10th) anniversary as from the date of issuance of the Preferred Shares (the "Mandatory Redemption Date"). The redemption of the Preferred Shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with Article 72-1 of the Company Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Company as an issue premium) and in accordance with article 72.2 of the Company Law when applicable. Redeemed Preferred Shares may be cancelled upon request of the board of directors by an affirmative vote of the general meeting of shareholders held in accordance with Article 15. For the avoidance of doubt, the board of directors may decide to redeem only Preferred Shares of a specific class of Preferred Shares.

Special Reserve. An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value of all the Preferred Shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed capital by capitalisation of reserves.

Redemption Price. Except as provided otherwise, the redemption price of each of the Preferred Shares to be paid in cash or in kind will be calculated separately for each specific class of Preferred Shares (i.e. the Class A MRPS, the Class B MRPS and the Class C MRPS) (the "Original Redemption Price") and will be equal to (a) the par value of all the redeemed Preferred Shares in that specific class of Preferred Shares plus any accrued (whether declared or not) but unpaid dividend in connection with those redeemed Shares, plus (b) any outstanding share premium in that specific class of Preferred Shares attached to such redeemed Preferred Shares (the "Preferred Shares Premium") (c) divided by the number of redeemed Preferred Shares in that specific class of Preferred Shares at the time of the redemption; such share premium having been credited to a special reserve account of the Company to that effect and attached to the class of Preferred Shares in relation of which it has been paid (the "Preferred Shares Premium Account"). The Preferred Share Premium shall be reimbursed, distributed, converted or otherwise paid or allocated equally, and only to all outstanding Preferred Shares of the relevant class of Preferred Shares to which it is attached, from time to time. Moreover, for the avoidance of any doubt, any dividend declared on an annual or interim basis but unpaid in respect of the Preferred Shares will be paid prior to or upon any redemption.

For the purpose of this Article 6, "Impairment" shall mean any decrease in value recorded or to be recorded under Luxembourg GAAP at the time of redemption in the interim financial statements of the Company used to determine among other things the existence of the funds available for the redemption.

If, at the time of redemption of the Class A MRPS through the transfer of either the Class A MRPS Underlying Assets linked to the redeemed Class A MRPS or cash/any other assets, there is an Impairment of the Class A MRPS Underlying Assets (as such term is defined hereafter) acquired or to be acquired and related to the redeemed Class A MRPS, the Redemption Price of each outstanding Class A MRPS, and of any accrued and unpaid dividends on each Class A MRPS to be redeemed will be limited to an amount calculated according to the following formula (the "Class A MRPS Impaired Redemption Price").

$$\text{Class A IRP} = \text{IBV} + [(\text{USD } 140,000,000 \times \text{AI}) / \text{S}]$$

Where:

Class A IRP = Class A MRPS Impaired Redemption Price;

IBV = the impaired book value, at the time of redemption, under Luxembourg GAAP of the Class A MRPS Underlying Assets linked to the redeemed Class A MRPS;

AI = the amount of the Impairment at the time of redemption on the Class A MRPS Underlying Assets linked to the redeemed Class A MRPS;

S = nominal value of the outstanding Class A MRPS at the time of the redemption plus any Class A Preferred Share Premium attached to the Class A MRPS.

If, at the time of redemption of the Class B MRPS through the transfer of either the Class B MRPS Underlying Assets linked to the redeemed Class B MRPS or cash/any other assets, there is an Impairment of the Class B MRPS Underlying Assets (as such term is defined hereafter) acquired or to be acquired and related to the redeemed Class B MRPS, the Redemption Price of each outstanding Class B MRPS, and of any accrued and unpaid dividends on each Class B MRPS to be redeemed will be limited to the impaired book value, at the time of redemption, under Luxembourg GAAP of the Class B MRPS Underlying Assets calculated on a pro-rata basis out of the total number of Class B MRPS (the "Class B MRPS Impaired Redemption Price").

If, at the time of redemption of the Class C MRPS through the transfer of either the Class C MRPS Underlying Assets linked to the redeemed Class C MRPS or cash/any other assets, there is an Impairment of the Class C MRPS Underlying Assets (as such term is defined hereafter) acquired or to be acquired and related to the redeemed Class C MRPS, the Redemption Price of each outstanding Class C MRPS, and of any accrued and unpaid dividends on each Class C MRPS to be redeemed will be limited to an amount calculated according to the following formula (the "Class C MRPS Impaired Redemption Price" and together with the Class A MRPS Impaired Redemption Price and the Class B MRPS Impaired Redemption Price the "Impaired Redemption Price").

$$\text{Class C IRP} = \text{IBV} + [(Y \times \text{AI}) / \text{S}]$$

Where:

Class C IRP = Class C MRPS Impaired Redemption Price;

IBV = the impaired book value, at the time of redemption, under Luxembourg GAAP of the Class C MRPS Underlying Assets linked to the redeemed Class C MRPS;

Y = an amount equivalent to 1% of the nominal value of the Class C MRPS Underlying Assets linked to the redeemed Class C MRPS but with a maximum amount equivalent to USD 3,000,000;

AI = the amount of the Impairment at the time of redemption on the Class C MRPS Underlying Assets linked to the redeemed Class C MRPS;

S = nominal value of the outstanding Class C MRPS at the time of the redemption plus any Class C Preferred Share Premium attached to the Class C MRPS.

For the avoidance of any doubt, this adjustment cannot result in the Impaired Redemption Price being greater than the Original Redemption Price. Furthermore, Preferred Shares can only be redeemed to the extent that these redemptions would not have the effect of reducing the net assets below the aggregate of the subscribed capital and the reserves which may not be distributed under the Company Law.

If at the time of the redemption of the Preferred Shares through the transfer of either the Underlying Assets linked to the redeemed Preferred Shares or cash/any other assets, there is an Impairment of the Underlying Assets (as such term is defined hereafter) acquired or to be acquired and related to the redeemed Preferred Shares and, if the Impairment of the Underlying Assets of a specific class of Preferred Shares is so important that it prevents the payment of the Redemption Price to the other class of Preferred Shares, the Company may without the consent of the holders of Preferred Shares either redeem and cancel at the relevant Impaired Redemption Price all or part of the Preferred Shares of that Class that are necessary to be redeemed to allow the payment of the Redemption Price of the other classes of Preferred Shares and/or reduce the Preferred Shares Premium Account linked to those Preferred Shares in an amount corresponding to the amount of the Impairment in order to offset any losses resulting from such Impairment and to allow the payment of the Redemption Price of the other classes of Preferred Shares. For the avoidance of doubt, the acceptance from each Preferred Shareholder in accordance with Article 6.2 (a) 1 above will not be required for this redemption..

5. Redemption Procedure. Except as otherwise agreed by the Company and the Preferred Shareholder(s), at least three (3) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail to each registered Preferred Shareholder, at its, his or her address last shown in the register of shareholders, notifying such Preferred Shareholder of the number and class of Preferred Shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the Preferred Shares to the Company for redemption and the anticipated date of the general meeting of shareholders resolving on the redemption of Preferred Shares. The redemption price of such Preferred Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

Upon redemption of the Preferred Shares, the payment of the applicable redemption price on the Preferred Shares to be redeemed may be deferred, in whole or in part, if the Company does not have sufficient amounts available for distribution to redeem all the Preferred Shares. In such case, the Company shall still redeem all the Preferred Shares and shall pay at the time of the redemption that part of the redemption price which the Company is capable of paying with the amounts available for distribution as at the mandatory redemption date. Thereafter, the Company shall, in priority to any other amounts payable in respect of its share capital, pay to the former Preferred Shareholders when it has sufficient amounts available to do so, the balance of any amounts owing in respect of the redemption plus a penalty calculated on the deferred payment. Such a penalty will be freely determined by the parties at the time default will occur.

In case of a partial payment of the total redemption price of the Preferred Shares to be redeemed at the final redemption date, the Company may not pay any amounts derived from the Underlying Assets to any other shareholder in respect of its other share capital until the outstanding redemption price has been paid in full.

(c) Non-voting shares.

1. The Preferred Shares do not carry any voting rights.

2. The Preferred Shareholder(s) are nevertheless entitled to vote in every general meeting called upon to deal with the following matters.

the issue of new shares carrying preferential rights;

the determination of the recoverable preferential cumulative dividend attached to the non-voting shares, pursuant to Article 18;

the conversion of non-voting preferred shares into ordinary shares;

the reduction or redemption of the share capital of the Company;

any change to its corporate object;

the issue of convertible bonds;

the dissolution of the Company before its term;

the transformation of the Company into a company of another legal form, the merger of the Company into or with another company.

The Preferred Shareholder(s) shall have the same voting rights as the holders of Ordinary Shares at all meetings in the event that, despite the existence of profits available for that purpose, the recoverable preferential cumulative dividends mentioned in Article 18.2 (i.e., Dividend 1 and Dividend 2) have not been paid in their entirety for any reason whatsoever for a period of two successive financial years and until such time as all cumulative dividends shall have been received in full.

Any convening notices, reports and documents which, by virtue of the Company Law must be sent or notified to the Shareholders of the Company, shall likewise be sent or notified to the Preferred Shareholder(s), at the date instructed thereof.

Art. 18. For the purpose of this Article 18, "Underlying Assets" shall mean the Class A MRPS Underlying Assets, the Class B MRPS Underlying Assets, and the Class C Underlying Assets (as such terms are defined hereafter). The "Class A MRPS Underlying Assets" shall mean financial assets in United States Dollars acquired or to be acquired and financed directly by the issuance of Class A MRPS and/or any other financial assets replacing any such financial assets, or purchased or financed with the Class A MRPS Income (as such term is defined hereinafter) and other proceeds arising out of such financial assets or of a disposal of all or part of such financial assets; the "Class B MRPS Underlying Assets" shall mean the loan(s) granted by the Company to EIH S.à r.l. and any other financial assets in Euros in EIH S.à r.l. acquired or to be acquired and financed directly by the issuance of Class B MRPS and/or any other financial assets replacing any such financial assets, or purchased or financed with the Class B MRPS Income (as such term is defined hereinafter) and other proceeds arising out of such financial assets or of a disposal of all or part of such financial assets including any compounding interest; the "Class C MRPS Underlying Assets" shall mean the loan(s) granted by the Company to Enbridge Rampion UK Ltd and any other financial assets in Enbridge Rampion UK Ltd acquired or to be acquired and financed directly by the issuance of Class C MRPS and/or any other financial assets replacing any such financial assets, or purchased or financed with the Class C MRPS Income (as such term is defined hereinafter) and other proceeds arising out of such financial assets or of a disposal of all or part of such financial assets including any compounding interest; and "Class A MRPS Income" shall mean in respect of the Class A MRPS Underlying Assets during any period the income accrued or received (such as but not limited to interest income) by the Company in relation to the Class A MRPS Underlying Assets recorded during the relevant accounting period of the Company according to the Luxembourg GAAP; "Class B MRPS Income" shall mean in respect of the Class B MRPS Underlying Assets during any period the income accrued or received (such as but not limited to interest income) by the Company in relation to the Class B MRPS Underlying Assets recorded during the relevant accounting period of the Company according to the Luxembourg GAAP; and "Class C MRPS Income" shall mean in respect of the Class C MRPS Underlying Assets during any period the income accrued or received (such as but not limited to interest income) by the Company in relation to the Class C MRPS Underlying Assets recorded during the relevant accounting period of the Company according to the Luxembourg GAAP; and Class A MRPS Income, Class B MRPS Income, and Class C MRPS income are together hereinafter referred to as the "Income".

Art. 18.1. Each specific Preferred Share class is entitled to a preferential and cumulative dividend (Dividend 1) at the annual rate of 0.5% (zero point five percent) over the nominal value of the specific Preferred Shares and related share premium from the date of the acquisition of the relevant Underlying Assets, which shall be calculated assuming a 365 day year. Dividend 1 shall be declared every year, subject to Article 18.5. In case of interim dividend distributions decided by the board of directors of the Company, Dividend 1 will be computed on a pro rata basis.

Art. 18.2. Thereafter, each specific Preferred Share class is entitled to a second preferential and cumulative dividend (Dividend 2) being equal to the relevant Income received by the Company in relation to the relevant Underlying Assets acquired and financed directly by the issuance of the Preferred Shares or purchased or financed with the relevant Income and other proceeds arising out of such financial assets, plus any gain excluding foreign exchange gain with respect to the Class B MRPS Underlying Assets, realized on a transfer or realisation of the relevant Underlying Assets, minus.

(i) any loss, excluding foreign exchange loss with respect to the Class B MRPS Underlying Assets, realized on a transfer or realisation of the relevant Underlying Assets,

(ii) an appropriate margin which might be determined and approved from time to time by the unanimous consent of the Shareholders given at the general meeting of shareholders approving the annual accounts, and

(iii) the amount of Dividend 1.

Dividend 2 shall be declared every year, subject to Article 18.5.

If Dividend 1 and Dividend 2 are not declared despite the existence of profits available for that purpose (the "Outstanding Dividend"), they shall be accumulated each accounting year, and the amount of the Dividend 1 and Dividend 2 shall be transferred to a special reserve account of the Company (the "Special Reserve Account"). The Special Reserve Account shall remain exclusively to the benefit of the specific Preferred Shareholder(s) and shall be only available in order to pay the Outstanding Dividend at the time of the next distribution of dividends of the Company. If Dividend 1 and Dividend 2 are not declared due to the absence of sufficient profit, the amount equivalent to the Dividend 1 and Dividend 2 which could not be paid due to an insufficiency of profit, shall be paid to the specific Preferred Shareholder at the time of the next distribution of dividends of the Company in addition to Dividend 1 and Dividend 2 relating to the subsequent financial year.

Art. 18.4. No interim dividend shall be distributed to the holders of the Ordinary Shares until the cumulative amounts of Dividend 1 and the Dividend 2 have been fully paid to the Preferred Shareholders when declared or sufficient amounts for the payment of such dividends have been set aside in the Special Reserve Account.

Art. 18.5. Dividend 1 and Dividend 2 may only be distributed (i) upon approval of the general shareholder meeting and subject to the prior proposal of the board of directors and (ii), provided that on the closing date of the last financial year the net assets as set out in the annual accounts are not, or following such distributions would not become, lower than the amount of the subscribed capital plus the reserves which may not be distributed under law or by virtue of the Articles.

If at the time of the distribution of dividend, there is an Impairment (as such term is defined in article 6.2 (a) 4) of the Underlying Assets relating to a specific class of Preferred Shares and, if this Impairment is so important that it prevents

the payment of the dividend to the other class of Preferred Shares, the Company may without the consent of the holders of Preferred Shares either redeem and cancel at the relevant Impaired Redemption Price all or part of the Preferred Shares of that Class that are necessary to be redeemed to allow the payment of the dividend of the other classes of Preferred Shares and/or reduce the Preferred Shares Premium Account linked to those Preferred Shares in an amount corresponding to the amount of the Impairment in order to offset any losses resulting from such Impairment and to allow the payment of the dividend of the other classes of Preferred Shares. For the avoidance of doubt, the acceptance from each Preferred Shareholder in accordance with Article 6.2 (a) 1 above will not be required for this redemption.

Art. 18.6. The general meeting of shareholders subject to the prior proposal of the board of directors will have discretionary power to dispose of the surplus remaining after the payment of each preferred share class Dividends 1 and 2. It may in particular allocate such profit as proposed by the board of directors of the Company to the payment of a dividend on the Ordinary Shares or transfer it to the reserves or carry it forward.

Art. 18.7. All dividends may be paid in United States Dollars or any other currency selected by the board of directors and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors. The board of directors may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Company Law.

Art. 19. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will specify their powers and fix their remuneration.

After payment of all third party debt and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the Preferred Shareholders will be entitled to the applicable redemption price (i.e. Impaired Redemption Price or Original Redemption Price) plus an amount payable in cash or in kind equal to any accrued but unpaid dividends, prior to the payment of any amount in respect of its other share capital."

The remainder of the Company's articles of association stands unchanged.

Seventh resolution:

It is resolved to take an amount of USD 4,560.- (four thousand five hundred and sixty United States Dollars) out of the ordinary share premium account of the Company and to allocate it to the legal reserve of the Company which will therefore amount to USD 1,324,164.- (one million three hundred twenty-four thousand one hundred sixty-four United States Dollars).

As a consequence of the foregoing resolution, the amount of the ordinary share premium of the Company amounts to USD 3,288,175,496.- (three billion two hundred eighty-eight million one hundred seventy-five thousand four hundred ninety-six United States Dollars).

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified that the conditions provided for in article 26 of the Law, have all been complied with.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present deed was drawn up in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le sixième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire public établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Est tenue

une assemblée générale extraordinaire de Enbridge Finance Luxembourg SA, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis aux 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 176.754 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Marisa GOMES, employée privée, demeurant professionnellement à Pétange.

L'assemblée générale nomme en qualité de scrutateur Mademoiselle Marisa GOMES, employée privée, demeurant professionnellement à Pétange.

Le président a requis le notaire d'acter ce qui suit.

I. Enbridge Inc., une société régie par la loi canadienne sur les sociétés par actions (Canada Business Corporations Act), ayant son siège social à Suite 3000, 425 - 1st Street SW, Calgary, Alberta T2P 3L8, Canada, et enregistrée auprès d'Industrie Canada (Industry Canada) sous le numéro 2276020, est l'actionnaire unique de la Société (l'"Actionnaire Unique").

II. L'Actionnaire Unique est dûment représenté et le nombre des actions qu'il détient sont visibles sur la liste de présence. La liste de présence et la procuration, signées par la personne comparante et le notaire, resteront annexées au présent acte aux fins de publication.

III. La liste de présence a été vérifiée par le scrutateur, qui confirme la capacité et la qualité de l'Actionnaire Unique et la validité de la procuration qu'il a donné sous seing privé et il apparaît que (i) 7.712.058 (sept millions sept cent douze mille cinquante-huit) actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune et (ii) 5.483.982 (cinq millions quatre cent quatre-vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-deux) actions préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points à l'ordre du jour dont l'Actionnaire Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé préalablement.

IV. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant.

"Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Décision de créer des catégories d'actions préférentielles obligatoirement rachetables, à savoir les actions préférentielles obligatoirement rachetables de catégorie A (les "MRPS de catégorie A"), les actions préférentielles obligatoirement rachetables de catégorie B (les "MRPS de catégorie B") et les actions préférentielles obligatoirement rachetables de catégorie C (les "MRPS de catégorie C");

3. Conversion des 5.483.982 (cinq millions quatre cent quatre-vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-deux) actions préférentielles obligatoirement rachetables existantes d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune en MRPS de catégorie A et allocation de la prime d'émission attachée à ces actions à un compte de prime d'émission préférentielle dédié aux MRPS de catégorie A;

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 45.600 USD (quarante-cinq mille six cent Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 13.196.040 USD (treize millions cent quatre-vingt-seize mille quarante Dollars américains) à 13.241.640 USD (treize millions deux cent quarante-et-un mille six cent quarante Dollars américains) par l'émission de 45.600 (quarante-cinq mille six cent) nouvelles MRPS de catégorie C d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les "Nouvelles MRPS de catégorie C"), soumise au paiement d'une prime d'émission globale de 37.954.400 USD (trente-sept millions neuf cent cinquante-quatre mille quatre cent Dollars américains) à créditer sur le compte de prime d'émission préférentielle de la Société attaché aux MRPS de catégorie C (la "Prime d'Emission Préférentielle de catégorie C"); desquels un montant de 45.600 USD (quarante-cinq mille six cent Dollars américains) sera alloué au compte de réserve spéciale de la Société, le tout sera entièrement payé par un apport en numéraire;

5. Souscription et paiement par l'actionnaire unique des Nouvelles MRPS de catégorie C et de la Prime d'Emission Préférentielle de catégorie C par un apport en numéraire;

6. Modifications des articles 5, 6, 18 et 19 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-avant;

7. Approbation de l'allocation d'un montant de 4.560 USD (quatre mille cinq cent soixante Dollars américains) à prélever sur le compte de prime d'émission de la Société attaché aux actions ordinaires à la réserve légale de la Société; et

8. Divers."

Suite à l'approbation de ce qui précède, l'Actionnaire Unique déclare ce qui suit.

Première résolution:

L'Actionnaire Unique décide de renoncer à son droit de recevoir la convocation préalable à la présente assemblée; l'Actionnaire Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et, en conséquence, accepte de délibérer et de voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre déclaré que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Actionnaire Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé de créer des nouvelles catégories d'actions préférentielles obligatoirement rachetables, à savoir les actions préférentielles obligatoirement rachetables de catégorie A (les "MRPS de catégorie A"), les actions préférentielles obligatoirement rachetables de catégorie B (les "MRPS de catégorie B") et les actions préférentielles obligatoirement rachetables de catégorie C (les "MRPS de catégorie C") dans le capital social de la Société.

Troisième résolution:

Il est décidé de convertir les 5.483.982 (cinq millions quatre cent quatre-vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-deux) actions préférentielles obligatoirement rachetables existantes d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune en 5.483.982 (cinq millions quatre cent quatre-vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-deux) MRPS de catégorie A

d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) et d'allouer la prime d'émission attachée à ces actions à un compte de prime d'émission préférentielle dédié aux MRPS de catégorie A.

Quatrième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 45.600 USD (quarante-cinq mille six cent Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 13.196.040 USD (treize millions cent quatre-vingt-seize mille quarante Dollars américains) à 13.241.640 USD (treize millions deux cent quarante-et-un mille six cent quarante Dollars américains) par l'émission de 45.600 (quarante-cinq mille six cent) nouvelles MRPS de catégorie C d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les "Nouvelles MRPS de catégorie C"), soumise au paiement d'une prime d'émission globale de 37.954.400 USD (trente-sept millions neuf cent cinquante-quatre mille quatre cent Dollars américains) à créditer sur le compte de prime d'émission préférentielle de la Société attaché aux MRPS de catégorie C (la "Prime d'Emission Préférentielle de catégorie C") desquels un montant de 45.600 USD (quarante-cinq mille six cent Dollars américains) sera alloué au compte de réserve spéciale de la Société, le tout sera entièrement payé par un apport en numéraire.

Cinquième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles MRPS de catégorie C et de la Prime d'Emission Préférentielle de catégorie C par l'Actionnaire Unique par voie d'apport en numéraire.

Intervention - Souscription - Paiement

Ici intervient alors l'Actionnaire Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles MRPS de catégorie C.

Les Nouvelles MRPS de catégorie C et la Prime d'Emission Préférentielle de catégorie C ont été intégralement souscrites par un apport en numéraire, preuve de cet apport ayant été donnée au notaire instrumentant par le biais d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

Sixième résolution:

En conséquence des précédentes déclarations et résolutions ainsi que de l'accomplissement de la contribution ci-avant décrite, il est décidé de modifier les articles 5, 6, 18 et 19 des statuts de la Société comme suit.

“ **Art. 5.** Le capital social est fixé à 13.241.640 USD (treize millions deux cent quarante-et-un mille six cent quarante Dollars américains) représenté par (i) 7.712.058 (sept millions sept cent douze mille cinquante-huit) actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les "Actions Ordinaires"), (ii) 5,483,982 (cinq million quatre cent quatre-vingt trois mille neuf cent quatre-vingt-deux) actions préférentielles obligatoirement rachetables de catégorie A d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les "MRPS de catégorie A") et (iii) 45.600 (quarante-cinq mille six cent) actions préférentielles obligatoirement rachetables de catégorie C d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les "MRPS de catégorie C"), les MRPS de catégorie A, les actions préférentielles obligatoirement rachetables de catégorie B (les "MRPS de catégorie B") et les MRPS de catégorie C étant ensemble ci-après désignées comme les "Actions Préférentielles", les Actions Ordinaires et les Actions Préférentielles étant individuellement désignées par le terme "Action" et collectivement par le terme "Actions").

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur au choix de(s) actionnaire(s).

La Société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi, acheter ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit en respectant les conditions légales.

Les détenteurs d'Actions Préférentielles sont définis dans ces Statuts comme "Actionnaires Préférentiels", et les mots "Actionnaire" ou "Actionnaires" désignent les détenteurs d'Actions Ordinaires et/ou les détenteurs d'Actions Préférentielles, selon le contexte.

Le capital autorisé de la Société est fixé à 10.000.000.000 USD (dix milliards de Dollars américains) et par l'émission de 10.000.000.000 (dix milliards) nouvelles actions de 1 USD (un Dollar américain) chacune. Le conseil d'administration peut, pendant une période de 5 (cinq) ans après la publication de l'autorisation obtenue auprès de l'assemblée des actionnaires dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital social. Le terme ou la limite fixée par cette autorité peuvent être étendus au besoin sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, en respectant les dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales concernant la modification de ces Statuts. Le conseil d'administration peut également déterminer les conditions attachées à la souscription des nouvelles actions. Le conseil d'administration est également autorisé à émettre de telles actions sans réserver un quelconque droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants. Le conseil d'administration peut déléguer à tout dirigeant de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter les souscriptions et recevoir les paiements pour les actions représentant tout ou partie de l'augmentation de capital.

Art. 6.

Art. 6.1. Les Actions Ordinaires. Toutes les Actions Ordinaires doivent être identiques en tous points. La Société pourra racheter ses Actions Ordinaires dans les limites définies par la Loi sur les Sociétés Commerciales. De plus, le rachat des Actions Ordinaires est soumis au rachat préalable de toutes les Actions Préférentielles.

Art. 6.2. Les Actions Préférentielles.

(a) Actions rachetables.

Les Actions Préférentielles sont des actions rachetables conformément à l'Article 49-8 de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Les Actions Préférentielles souscrites et intégralement libérées sont partiellement ou totalement rachetables (en cas de pluralité d'Actionnaires Préférentiels, au prorata des Actions Préférentielles rachetables détenues par chaque Actionnaire Préférentiel) sur demande du conseil d'administration à la date indiquée par ce dernier, sous condition que leur émission ait été effectuée (i) conformément à l'Article 49-8 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, et (ii) conformément aux termes et conditions des Actions Préférentielles, soumis cependant à l'accord de chaque Actionnaire Préférentiel, et dans tous les cas sous condition d'acceptation par chaque Actionnaire Préférentiel, chaque Actionnaire Préférentiel devant faire connaître son acceptation dès lors que les conditions définies par l'article 49-8 de la Loi sur les Sociétés Commerciales concernant le remboursement du capital social sont réunies, avant le dixième (10e) anniversaire à partir de la date d'émission des Actions Préférentielles (la "Date du Rachat Obligatoire"). Le rachat des Actions Préférentielles peut seulement être opéré en utilisant des fonds disponibles pour la distribution conformément à l'Article 72-1 de la Loi sur les Sociétés Commerciales (fonds distribuables, incluant la réserve extraordinaire constituée avec les fonds reçus par la Société comme primes d'émission) et conformément à l'article 72-2 de la Loi sur les Sociétés Commerciales si applicable. Les Actions Préférentielles rachetées peuvent être annulées sous demande du conseil d'administration par approbation de l'assemblée générale des actionnaires tenue conformément à l'Article 15. Afin d'éviter tout doute, le conseil d'administration peut décider de racheter uniquement les Actions Préférentielles d'une catégorie spécifique d'Actions Préférentielles.

Réserve Spéciale. Un montant égal à la valeur nominale, ou en son absence, à la valeur comptable de toutes les Actions Préférentielles rachetées doit être inclus dans une réserve qui ne peut pas être distribuée aux Actionnaires sauf en cas de réduction du capital social souscrit; la réserve peut seulement être utilisée pour augmenter le capital souscrit par capitalisation des réserves.

Prix de Rachat. Sauf disposition contraire, le prix de rachat de chaque Action Préférentielle payé en numéraire ou en nature sera calculé séparément pour chaque catégorie d'Action Préférentielle (i.e. les MRPS de catégorie A, les MRPS de catégorie B et les MRPS de catégorie C) (le "Prix de Rachat Initial") et sera égal à (a) la valeur nominale de toutes les Actions Préférentielles rachetée de cette catégorie spécifique d'Actions Préférentielles plus tout dividende accumulé (qu'il soit ou non déclaré) mais non versé lié à ces Actions rachetées, plus (b) toute prime d'émission existante dans cette catégorie spécifique d'Actions Préférentielles attachée à ces Actions Préférentielles rachetée (la "Prime d'Emission Préférentielle") (c) divisé par le nombre d'Actions Préférentielles rachetées dans cette catégorie spécifique d'Actions Préférentielles au moment du rachat; cette prime d'émission ayant été créditée sur un compte de réserve spéciale de la Société à cet effet et attaché à la catégorie d'Actions Préférentielles par rapport à laquelle elle a été payée (le "Compte Spécial de Prime d'Emission Préférentielle"). La Prime d'Emission Préférentielle doit être rachetée, distribuée, convertie ou encore payée ou allouée également, et seulement à proportion des Actions Préférentielles existantes de la catégorie d'Actions Préférentielles y afférente, de temps à autre. De plus, afin d'éviter tout doute, tout dividende déclaré au titre d'un exercice ou intérimaire mais non versé en relation avec les Actions Préférentielles sera versé au moment du rachat ou préalablement à celui-ci.

Pour les besoins de l'Article 6, le terme "Dépréciation" renvoie à toute baisse de la valeur enregistrée ou à enregistrer au sens des principes comptables généralement acceptés à Luxembourg au moment du rachat dans les comptes financiers intermédiaires de la Société utilisés pour déterminer, entre autre, l'existence de fonds disponibles pour le rachat.

Si, au moment du rachat des MRPS de catégorie A effectué soit par le biais du transfert des Actifs Sous-Jacents MRPS de catégorie A liés aux MRPS de catégorie A rachetée soit d'espèces/tout autre actif, il y a une Dépréciation des Actifs Sous-Jacents MRPS de catégorie A (tel que ce terme est défini ci-dessous) acquis ou devant être acquis et en relation avec les MRPS de catégorie A rachetées, le prix de rachat de chaque MRPS de catégorie A, et de tout dividende accumulé et impayé sur chaque MRPS de catégorie A devant être rachetée, sera limité à un montant calculé en fonction de la formule suivante (le "Prix de Rachat Déprécié des MRPS de catégorie A").

$$\text{PRD des MRPS de catégorie A} = \text{VCD} + [(140,000,000 \text{ USD} \times \text{MD}) / \text{S}]$$

Où:

PRD des MRPS de catégorie A = Prix de Rachat Déprécié des MRPS de catégorie A;

VCD = la valeur comptable dépréciée au moment du rachat et telle que déterminée par les principes comptables généralement acceptés à de Luxembourg, des Actifs Sous-Jacents MRPS de catégorie A liés aux MRPS de catégorie A rachetées;

MD = le montant de la Dépréciation au moment du rachat des Actifs Sous-Jacents MRPS de catégorie A liés aux MRPS de catégorie A rachetées;

S = la valeur nominale des MRPS de catégorie A existantes au moment du rachat plus toute Prime d'Emission Préférentielle attaché aux MRPS de catégorie A.

Si, au moment du rachat des MRPS de catégorie B effectué soit par le biais du transfert des Actifs Sous-Jacents MRPS de catégorie B liés aux MRPS de catégorie B rachetées soit d'espèces/tout autre actif, il y a une Dépréciation des Actifs Sous-Jacents MRPS de catégorie B (tel que ce terme est défini ci-dessous) acquis ou devant être acquis et en relation avec les MRPS de catégorie B rachetées, le prix de rachat de chaque MRPS de catégorie B, et de tout dividende accumulé et impayé sur chaque MRPS de catégorie B devant être rachetée, sera limité à la valeur comptable dépréciée au moment du rachat et telle que déterminée par les principes comptables généralement acceptés à de Luxembourg, des Actifs Sous-Jacents

MRPS de catégorie B calculé au prorata sur le total des MRPS de catégorie B (le "Prix de Rachat Déprécié des MRPS de catégorie B").

Si, au moment du rachat des MRPS de catégorie C effectué soit par le biais du transfert des Actifs Sous-Jacents MRPS de catégorie C liés aux MRPS de catégorie C rachetées soit d'espèces/toute autre actif, il y a une Dépréciation des Actifs Sous-Jacents MRPS de catégorie C (tel que ce terme est défini ci-dessous) acquis ou devant être acquis et en relation avec les MRPS de catégorie C rachetées, le prix de rachat de chaque MRPS de catégorie C, et de tout dividende accumulé et impayé sur chaque MRPS de catégorie C devant être rachetée, sera limité à un montant calculé en fonction de la formule suivante (le "Prix de Rachat Déprécié des MRPS de catégorie C", et ensemble avec le Prix de Rachat Déprécié des MRPS de catégorie A et le Prix de Rachat Déprécié des MRPS de catégorie B, le "Prix de Rachat Déprécié").

$$\text{PRD des MRPS de catégorie C} = \text{VCD} + [(Y \times \text{MD}) / S]$$

Où:

PRD des MRPS de catégorie C = Prix de Rachat Déprécié des MRPS de catégorie C;

VCD = la valeur comptable dépréciée au moment du rachat et telle que déterminée par les principes comptables généralement acceptés à de Luxembourg, des Actifs Sous-Jacents MRPS de catégorie C liés aux MRPS de catégorie C rachetées;

Y = un montant correspondant à 1 % de la valeur nominale des Actifs Sous-Jacents MRPS de catégorie C rattachés aux MRPS de catégorie C rachetées mais d'un montant maximum correspondant à 3.000.000 USD.

MD = le montant de la Dépréciation au moment du rachat des Actifs Sous-Jacents MRPS de catégorie C liés aux MRPS de catégorie C rachetées;

S = la valeur nominale des MRPS de catégorie C existantes au moment du rachat plus toute Prime d'Emission Préférentielle attaché aux MRPS de catégorie C.

De façon à éviter toute ambiguïté, cet ajustement ne peut avoir pour conséquence de rendre le Prix de Rachat Déprécié plus important que le Prix de Rachat Initial. De plus, les Actions Préférentielles ne peuvent être rachetées que si ces rachats n'ont pas pour effet de rendre l'actif net inférieur au montant total du capital souscrit et des réserves qui ne peuvent pas être distribuées selon la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Si au moment du rachat des Actions Préférentielles par le biais du transfert des Actifs Sous-Jacents correspondant aux Actions Préférentielles rachetées soit d'espèces/tout autre actif il y a une Dépréciation des Actifs Sous-Jacents (tel que ce terme est défini ci-dessous) acquis ou devant être acquis et en relation avec les Actions Préférentielles rachetées et, si la Dépréciation des Actifs Sous-Jacents d'une certaine catégorie d'Actions Préférentielles est tellement importante qu'elle empêche le paiement du Prix de Rachat des autres catégories d'Actions Préférentielles, la Société pourra, sans l'accord des détenteurs des Actions Préférentielles, soit racheter et annuler au Prix de Rachat Déprécié correspondant tout ou partie des Actions Préférentielles de cette catégorie devant être rachetées afin de permettre le paiement du Prix de Rachat des autres catégories d'Actions Préférentielles et/ou réduire le Compte de Prime d'Emission Préférentielle dédié à ces Actions Préférentielles pour un montant correspondant au montant de la Dépréciation afin de compenser toute perte résultant de ladite Dépréciation et afin de permettre le paiement du Prix de Rachat des autres classes d'Actions Préférentielles. De façon à éviter toute ambiguïté, l'acceptation de chaque Actionnaire Préférentiel conformément à l'Article 6.2 (a) 1 ci-dessus ne sera pas nécessaire pour ce rachat.

Procédure de Rachat. Sauf accord contraire de la Société et des Actionnaires Préférentiels, au moins trois (3) jours avant la date du rachat, une notification écrite doit être adressée par courrier recommandé à chaque Actionnaire Préférentiel enregistré, à sa dernière adresse connue indiquée sur le registre des actionnaires, notifiant à cet Actionnaire Préférentiel le nombre d'Actions Préférentielles devant être rachetées, précisant la date du rachat, le prix de rachat, les procédures nécessaires pour soumettre les Actions Préférentielles à la Société pour rachat et la date anticipée de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur le rachat des Actions Préférentielles. Le prix de rachat de ces Actions Préférentielles doit être payable sur ordre de la personne dont le nom figure sur le registre des actionnaires, sur le compte bancaire indiqué par cet actionnaire à la Société avant la date du rachat.

Concernant le rachat des Actions Préférentielles, le paiement du prix de rachat applicable aux Actions Préférentielles rachetables peut être différé, en tout ou partie, si la Société n'a pas les fonds suffisants pour racheter toutes les Actions Préférentielles. Dans ce cas, la Société doit toujours racheter toutes les Actions Préférentielles et payer lors du rachat la partie du prix de rachat qu'elle est capable d'assumer à la date du rachat obligatoire. Ensuite, la Société doit en priorité à toute autre somme due relativement à son capital social, payer à l'ancien Actionnaire Préférentiel, quand elle en a les moyens, le montant restant dû ainsi qu'une pénalité calculée sur le paiement différé. Une telle pénalité sera déterminée librement par les parties au moment du défaut.

En cas de paiement partiel du prix de rachat des Actions Préférentielles à racheter au moment du rachat final, la Société n'aura pas à payer aux actionnaires de sommes dérivées des Actifs Sous-Jacents eu égard à ses autres actions jusqu'à ce que le prix de rachat restant ait été payé entièrement.

(c) Actions sans droit de vote.

1. Les Actions Préférentielles sont sans droit de vote.
2. Le(s) Actionnaire(s) Préférentiel(s) conservent cependant leur droit de vote lors de chaque assemblée générale appelée à traiter des points suivants.

l'émission de nouvelles actions préférentielles;

la détermination du dividende préférentiel cumulé recouvrable attaché aux actions sans droit de vote conformément à l'Article 18;

la conversion d'actions préférentielles sans droit de vote en actions ordinaires;

la réduction ou le remboursement du capital social de la Société;

tout changement de l'objet social;

l'émission d'obligations convertibles;

la dissolution de la Société avant son terme;

la transformation de la Société en une société revêtant une autre forme légale, la fusion de la Société en ou avec une autre société.

Le(s) Actionnaire(s) Privilégié(s) disposent des mêmes droits de vote que les détenteurs d'Actions Ordinaires à toutes les assemblées générales, dans l'hypothèse où, malgré l'existence de profits disponibles, les dividendes privilégié(s) dus et accumulés mentionnés à l'Article 18.2 (c'est-à-dire, Dividende 1 et Dividende 2) n'ont pas été versés entièrement pour quelque raison que ce soit pendant une période de deux exercices sociaux successifs et ce jusqu'à ce que tous les dividendes accumulés soient payés en totalité.

Toutes convocations, tous rapports ou documents qui doivent être selon la Loi sur les Sociétés Commerciales envoyés ou notifiés aux actionnaires de la Société, doivent en outre être envoyés ou notifiés aux Actionnaires Préférentiels, à la date indiquée par les présentes.

Art. 18. Dans le cadre de cet Article 18, les "Actifs Sous-Jacents" doivent être entendus comme les Actifs Sous-Jacents MRPS de catégorie A, les Actifs Sous-Jacents MRPS de catégorie B et les Actifs Sous-Jacents MRPS de catégorie C (tels que ces termes sont définis ci-après). Les "Actifs Sous-Jacents MRPS de catégorie A" doivent être entendus comme des actifs financiers en Dollars américains acquis ou à acquérir et financés directement par l'émission de MRPS de catégorie A et/ou de tout autre actif financier les remplaçant, ou achetés ou financés avec le Revenu des MRPS de catégorie A (tel que ce terme est défini ci-après) et tout autre produit découlant de ces actifs financiers ou de leur cession totale ou partielle; les "Actifs Sous-Jacents MRPS de catégorie B" doivent être entendus comme le(s) prêt(s) consenti(s) par la Société à EIH S.à r.l. et tout autre actif financier en euros dans EIH S.à r.l. acquis ou à acquérir et financé directement par l'émission de MRPS de catégorie B et/ou de tout autre actif financier les remplaçant, ou achetés ou financés avec le Revenu des MRPS de catégorie B (te que ce terme est défini ci-après) et tout autre produit découlant de ces actifs financiers ou de leur cession totale ou partielle y compris tout intérêt computed; les "Actifs Sous-Jacents MRPS de catégorie C" doivent être entendus comme le(s) prêt(s) consenti(s) par la Société à Enbridge Rampion UK Ltd et tout autre actif financier dans Enbridge Rampion UK Ltd acquis ou à acquérir et financé directement par l'émission de MRPS de catégorie C et/ou de tout autre actif financier les remplaçant, ou achetés ou financés avec le Revenu des MRPS de catégorie C (te que ce terme est défini ci-après) et tout autre produit découlant de ces actifs financiers ou de leur cession totale ou partielle y compris tout intérêt computed; et le "Revenu des MRPS de catégorie A" en ce qui concerne les Actifs Sous-Jacents MRPS de catégorie A, doit s'entendre, quelque soit la période, comme les revenus courus ou acquis (tel que mais non limité aux produits d'intérêts) par la Société au travers des Actifs Sous-Jacents MRPS de catégorie A enregistrés pendant la période comptable pertinente au sens des principes comptables généralement acceptés à Luxembourg; le "Revenu des MRPS de catégorie B" en ce qui concerne les Actifs Sous-Jacents MRPS de catégorie B, doit s'entendre, quelque soit la période, comme les revenus courus ou acquis (tel que mais non limité aux produits d'intérêts) par la Société au travers des Actifs Sous-Jacents MRPS de catégorie B enregistrés pendant la période comptable pertinente au sens des principes comptables généralement acceptés à Luxembourg; et le "Revenu des MRPS de catégorie C" en ce qui concerne les Actifs Sous-Jacents MRPS de catégorie C, doit s'entendre, quelque soit la période, comme les revenus courus ou acquis (tel que mais non limité aux produits d'intérêts) par la Société au travers des Actifs Sous-Jacents MRPS de catégorie C enregistrés pendant la période comptable pertinente au sens des principes comptables généralement acceptés à Luxembourg; et le Revenu des MRPS de catégorie A, le Revenu des MRPS de catégorie B et le Revenu des MRPS de catégorie C seront ensemble désignés comme le "Revenu").

Art. 18.1. Chaque catégorie d'Action Préférentielle donne droit à un dividende préférentiel et cumulatif (le "Dividende 1") au taux annuel de 0,5% (zéro virgule cinq pourcent) sur la valeur nominale des Actions Préférentielles spécifiques et prime d'émission y attachée à compter de la date d'acquisition des Actifs Sous-jacents pertinents, qui sera calculé sur la base de 365 jours par an. Le Dividende 1 devra être déclaré chaque année, conformément à l'Article 18.5. En cas de distributions de dividendes intérimaires décidées par le conseil d'administration de la Société, le Dividende 1 sera calculé sur la base d'un pro rata.

Art. 18.2. Par la suite, chaque catégorie d'Actions Préférentielles donne droit à un second dividende préférentiel et cumulatif (le "Dividende 2") égal au Revenu y afférent reçu par la Société au travers des Actifs Sous-Jacents acquis et financés directement par l'émission d'Actions Préférentielles ou achetés ou financés avec le Revenu y afférent et d'autres produits provenant de ces actifs financiers, plus tout gain, à l'exclusion du gain résultant de la différence de taux de change relatif aux Actifs Sous-Jacents MRPS de catégorie B, réalisé sur le transfert ou la disposition des Actifs Sous-Jacents, moins.

(i) toute perte, à l'exclusion de celle résultant de la différence de taux de change relatif aux Actifs Sous-Jacents MRPS de catégorie B, réalisée sur le transfert ou la disposition des Actifs Sous-Jacents,

- (ii) une marge appropriée qui pourra être déterminée et approuvée de temps à autres par les Actionnaires sous réserve de leur consentement unanime donné lors de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels, et
- (iii) le montant du Dividende 1.

Le Dividende 2 devra être déclaré chaque année, conformément à l'Article 18.5.

Si le Dividende 1 et le Dividende 2 ne sont pas déclarés malgré l'existence de bénéfices distribuables à cet effet (le "Dividende Disponible"), ils devront se cumuler chaque année sociale, et le montant du Dividende 1 et du Dividende 2 sera inscrit à un compte de réserve spéciale de la Société (le "Compte de Réserve Spéciale"). Le Compte de Réserve Spéciale demeurera au bénéfice exclusif de(s) Actionnaire(s) Préférentiel(s) spécifique(s) et ne sera disponible que pour le paiement du Dividende Disponible à la date de la prochaine distribution de dividende de la Société. Si le Dividende 1 et le Dividende 2 ne sont pas déclarés en raison d'une insuffisance de bénéfice, la somme équivalente au Dividende 1 et au Dividende 2 qui ne pourra pas être payée en raison de l'insuffisance de bénéfice, devra être payée aux Actionnaires Préférentiels spécifique lors de la prochaine distribution de dividende par la Société en plus du Dividende 1 et du Dividende 2 de cet exercice comptable suivant.

Art. 18.4. Aucun dividende intérimaire ne sera distribué aux détenteurs d'Actions Ordinaires avant que le Dividende 1 et le Dividende 2 déclarés n'aient été totalement payés aux Actionnaires Préférentiels ou que les montants suffisants aient été mis de côté pour permettre le paiement de ces dividendes sur le Compte de Réserve Spéciale.

Art. 18.5. Le Dividende 1 et le Dividende 2 ne pourront être distribués que (i) sur approbation de l'assemblée générale des actionnaires et sous réserve de proposition préalable du conseil d'administration et (ii) à condition qu'à la date de clôture de l'exercice précédent, les actifs nets tel qu'établis dans les comptes annuels, ne soient pas, ou ne deviennent pas suite à ces distributions, inférieurs au montant du capital souscrit augmenté des réserves non distribuables en vertu de la loi ou des Statuts.

Si au moment de la distribution des dividendes, il y a une Dépréciation (telle que définie par l'Article 6.2(a) 4) des Actifs Sous-Jacents correspondant à une certaine catégorie d'Actions Préférentielles et si cette Dépréciation est tellement importante qu'elle empêche le paiement du dividende aux autres catégories d'Actions Préférentielles, la Société pourra, sans l'accord des détenteurs des Actions Préférentielles, soit racheter et annuler au Prix de Rachat Déprécié correspondant tout ou partie des Actions Préférentielles de cette catégorie devant être rachetées afin de permettre le paiement du dividende aux autres catégories d'Actions Préférentielles et/ou réduire le Compte de Prime d'Emission Préférentielle dédié à ces Actions Préférentielles pour un montant correspondant au montant de la Dépréciation afin de compenser toute perte résultant de ladite Dépréciation et afin de permettre le paiement du dividende des autres classes d'Actions Préférentielles. De façon à éviter toute ambiguïté, l'acceptation de chaque Actionnaire Préférentiel conformément à l'Article 6.2 (a) 1 ci-dessus ne sera pas nécessaire pour ce rachat.

Art. 18.6. L'assemblée générale des actionnaires sous réserve de proposition préalable du conseil d'administration aura le pouvoir discrétionnaire de disposer du surplus restant après paiement des Dividendes Préférentiels 1 et 2. Elle pourra en particulier allouer ces bénéfices tel que proposé par le conseil d'administration, au paiement d'un dividende aux Actions Ordinaires ou le placer en réserves ou le placer en report à nouveau.

Art. 18.7. Tous les dividendes peuvent être payés en Dollars américains ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration et peuvent être payés au lieu et en temps décidés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites posées par la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Art. 19. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes aux tiers et obligations de la Société ou dépôt de tous les fonds nécessaires à cette fin, les Actionnaires Préférentielles auront droit au paiement du prix de rachat (à savoir le Prix de Rachat Déprécié ou le Prix de Rachat Initial) majoré d'un montant payable en numéraire ou en nature égal à tous les dividendes accumulés et impayés, préalablement au paiement de tout autre montant du fait de ses autres actions." Le reste des statuts de la Société demeure inchangé.

Septième résolution:

Il est décidé de prélever la somme de 4.560 USD (quatre mille cinq cent soixante Dollars américains) sur le compte de prime d'émission ordinaire de la Société et de l'allouer à la réserve légale de la Société qui s'élèvera ainsi à la somme de 1.324.164 USD (un million trois cent vingt-quatre mille cent soixante-quatre Dollars américains).

En conséquence de la résolution qui précède, le montant de la prime d'émission ordinaire de la Société s'élèvera à 3.288.175.496 USD (trois milliards deux cent quatre-vingt-huit millions cent soixante-quinze mille quatre cent quatre-vingt-seize Dollars américains).

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 26 de la Loi ont été observées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, au jour figurant en tête de ce document.

Lecture de ce document ayant été faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français.

Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Gomes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 avril 2016. Relation. EAC/2016/8486. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016103127/728.

(160074248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

ANS Europe (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.297.

I. Par résolutions prises en date du 30 avril 2016, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Laurent Ricci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat;

2. Acceptation de la démission d'Alfonso Caci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1 882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat;

3. Nomination de Fabrice Jeusette, avec adresse au 44, avenue John F. Kennedy, L-1 855 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

4. Nomination de David O'Neill, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

II. L'adresse professionnelle du gérant de classe B, René Beltjens, est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1 882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016110708/20.

(160083925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

GHS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 198.630.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 12 mai 2016

1. Monsieur William Gregory BOOTH a démissionné de son mandat de gérant A.

2. Monsieur Mark Andrew PAUP, administrateur de sociétés, né le 16 mars 1965 en Pennsylvanie (États-Unis d'Amérique), demeurant à 248, Hawthorn Lane Allegany, New York 14706 (États-Unis d'Amérique), a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

3. Le nombre des gérants a été augmenté de trois (3) à quatre (4).

4. Monsieur Guido HEUVELMANN, administrateur de sociétés, né le 30 mai 1968 à Emmerich am Rhein, Allemagne, demeurant à 46446 Emmerich am Rhein, Am Dudel, 52, Allemagne, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18.5.2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GHS S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016110191/20.

(160083291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

Grande Parfumerie du Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 81.669.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 28 avril 2016 à Bruxelles

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 28 avril 2016, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

1. Prise d'acte et acceptation de la démission de Madame Martha PALMANS de son mandat d'administrateur de catégorie B, avec effet au 31 mai 2015.

2. Prise d'acte et acceptation de la démission de Monsieur Jan VANDENDRIESSCHE de son mandat d'administrateur de catégorie B, avec effet au 15 mars 2016.

3. Nomination de Monsieur Matthias DE RAEYMAEKER, né le 7 décembre 1975 à Wilrik (Belgique), demeurant à B-2990 Wuustwezel (Belgique), Théo Verellenlaan 75, en tant qu'administrateur de catégorie B, avec effet au 15 mars 2016. Le mandat de Monsieur Matthias DE RAEYMAEKER prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'année 2018 (statuant sur l'exercice 2017).

4. Nomination de Madame Barbara SINDIC, née le 27 mai 1979 à Woluwé-Saint-Lambert (Belgique), demeurant à B-1030 Bruxelles (Belgique), au Rue Rasson 70, en tant qu'administrateur de catégorie B, avec effet au 15 mars 2016. Le mandat de Madame Barbara SINDIC prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'année 2018 (statuant sur l'exercice 2017).

5. Renouvellement du mandat d'administrateur de catégorie A de Madame Veerle HOEBRECHS, née le 31 mars 1967 à Sint-Truiden (Belgique), demeurant à B-9240 Zele (Belgique), au 38 Dr. A. Rubbensstraat. Le mandat de Madame Veerle HOEBRECHS prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'année 2018 (statuant sur l'exercice 2017).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016110200/31.

(160083134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

German Property 62 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.012.500,00.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 123.246.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des gérants de catégorie A est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2016.

Référence de publication: 2016110188/19.

(160082598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.
